Quatre-vingt-quatrième année. — N° 133. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 1er Juin 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (p. 5562).

Ministère de l'intérieur.

Décrets des 29 et 31 mai 1952 portant nomination de préfets honoraires et revision de la situation administrative d'un sous-préfet (p. 5562).

Décrets du 31 mai 1952 portant nomination de conseillers de préfecture (p. 5564).

Arrêté du 17 mai 1952 portant création d'une régie d'avances (p. 5564).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale (p. 5564).

Conseillers de préfecture (p. 5564).

Personnel du cadre des préfectures (p. 5565).

Sûreté nationale (p. 5565).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 5565).

Décision et *décret* du 28 mai 1952 annulant une inscription au tableau d'avancement et une promotion au grade de commandant (armée de l'air, réserve) (p. 5565).

Décret n° 52-581 portant modification au décret n° 47-2020 du 15 octobre 1947 fixant le régime de solde des militaires non officiers de l'armée de terre, ressortissants des territoires français d'outre-mer, en service en France, en Afrique du Nord ou dans les territoires occupés (rectificatif) (p. 5566).

Arrêtés des 26, 27 et 28 mai 1952 portant ouverture et report de crédits (fonds de concours et legs et donations) (p. 5566).

Arrêté du 28 mai 1952 portant concession d'un contingent de Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs pour l'Indochine (p. 5566).

Arrêtés portant mise en disponibilité, acceptation de démission, modifiant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif (personnels civils extérieurs de la guerre et personnels civils extérieurs du service de santé militaire) (p. 5566).

Arrêtés et *décision* portant changement d'arme d'officiers de réserve de l'armée de terre et rectificatif (p. 5566).

Décision portant admission à l'honorariat (p. 5569).

Liste d'admission à l'école supérieure de guerre en 1952 (66e promotion) (additif) (p. 5569).

Liste des médecins des troupes coloniales admis à suivre le stage d'assistant des hôpitaux coloniaux (section microbiologie), 1re session de 1952 (p. 5569).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales (rectificatif) (p. 5569).

Tableau de départ colonial du 1er juin 1952 (p. 5569).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 5575).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés portant affectations, régularisation de situation administrative, détachement et modifiant un précédent arrêté :

Administration centrale des finances (p. 5576).

Cour des comptes (p. 5576).

Expansion économique à l'étranger (p. 5577).

Services extérieurs du Trésor (p. 5577).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 16 mai 1952 autorisant les facultés de pharmacie à délivrer les certificats d'études spéciales d'hématologie, de parasitologie médicale, de bactériologie et de biochimie clinique (p. 5577).

Arrêté portant création d'un comité national à l'occasion du cinquantenaire de la mort d'Emile Zola (rectificatif) (p. 5577).

Arrêtés portant nomination, détachements et admission à la retraite :

Administration centrale (p. 5577).

Enseignement du second degré (p. 5577).

Enseignement du premier degré (p. 5577).

Musées de France (p. 5578).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 29 mai 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5578).

Arrêté du 8 mai 1952 relatif à la sanction des études dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (p. 5578).

Arrêté modifiant l'arrêté du 23 février 1952 portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie (p. 5578).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant promotions, mutation, détachement, mise en disponibilité et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 5578).

Aviation civile et commerciale (p. 5578).

Ponts et chaussées (p. 5579).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-630 du 31 mai 1952 relatif aux déclarations de stocks de beurre conservés dans des installations frigorifiques (p. 5579).

Décret n° 52-631 du 31 mai 1952 déterminant les mesures de contingentement et de contrôle nécessaires à l'application de la loi du 24 mai 1951 relative à la culture et au prix de la chicorée à café (p. 5580).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant admissions à la retraite (administration générale) (p. 5581).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 5581).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 5 mars 1952 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 5582).

Arrêté du 29 mai 1952 portant remise de débet (p. 5582).

Arrêté du 30 mai 1952 relatif aux conditions d'occupation suffisante de locaux d'habitation dans différentes communes (p. 5582).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 29 mai 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5583).

Arrêté fixant le programme du concours de rédacteur prévu à l'article 3 du décret n° 52-492 du 12 avril 1952 portant règlement d'administration publique pour l'intégration des agents visés à l'article 176 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 dans les cadres du personnel administratif des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre (rectificatif) (p. 5583).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant nomination, mise en disponibilité et admission à la retraite:

Directions départementales de la population et de l'entr'aide sociale (p. 5583).

Hôpitaux psychiatriques (p. 5583).

Sanatoriums (p. 5583).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décrets du 13 mai 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5582).

Arrêté du 27 mai 1952 portant modification de la répartition des réseaux téléphoniques en circonscriptions (p. 5582).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5583).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution (p. 5587).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 5587).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux agricoles au Maroc (p. 5589).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers l'Italie (p. 5589).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers le Canada (p. 5589).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers la Suisse (p. 5589).

Annonces (p. 5590).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administration centrale.

Par arrêté du 30 mai 1952, sont placés en service détaché, en la même qualité, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1951, auprès de l'administration centrale des finances, les agents de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement) dont les noms suivent:

Mlle Catrin (Sonia), adjoint administratif de 5e échelon.

Mme Coulaud (Micheline), adjoint administratif de 4e échelon.

Mme Carini (Suzanne), sténodactylographe de 6e échelon.

Mlle Bonnevie (Madeleine), sténodactylographe de 4e échelon.

Mme Durand (Georgette), employée de bureau dactylographe de 3e échelon.

Par arrêté du 30 mai 1952, Mme Besson (Simone), adjoint administratif, 9e échelon (indice 210), à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), est détachée auprès du ministère des affaires étrangères en qualité d'adjoint administratif, 9e échelon, pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Sainclerge (Albert), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Matter (Henry), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gaudard (Georges), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Deveaud (Jacques), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Cotoni (José), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Cons (Henri), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chulliat (Christian), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gondrand (Christian), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Maljean (Emile), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 29 mai 1952 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bailly (Pierre), préfet de 3e classe en retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 31 mai 1952 portant revision de la situation administrative d'un sous-préfet.

Par décret en date du 31 mai 1952, les dispositions de l'arrêté du 8 décembre 1944 et du décret du 29 juin 1945 relatifs à la situation administrative de M. Guillaume (Marcel), sous-préfet de 1re classe, sont rapportées et l'intéressé a été placé dans la position de disponibilité sans traitement, à compter du 29 août 1944, et avec un traitement annuel de 1.000 F, à compter du 11 septembre 1947.

Décret du 31 mai 1952 portant nomination d'un conseiller de préfecture.

Par décret en date du 31 mai 1952, M. Orsini (Antoine), attaché de préfecture de 2e classe, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Corte, est nommé conseiller de préfecture de 3e classe et affecté au conseil de préfecture interdépartemental de Clermont-Ferrand.

En cette qualité, M. Orsini sera placé en service détaché.

Décret du 31 mai 1952 portant nomination d'un conseiller de préfecture.

Par décret en date du 31 mai 1952, M. Bastos (Emmanuel), administrateur des services civils de l'Algérie, est nommé conseiller de préfecture de 3e classe et affecté au conseil de préfecture d'Alger, en remplacement de M. Vochel, précédemment appelé à d'autres fonctions.

En cette qualité, M. Bastos sera placé en service détaché.

Régies d'avances.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948, relative à l'élection des conseillers de la République;

Vu le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République;

Vu le décret n° 52-321 du 21 mars 1952, convoquant les conseils municipaux et les assemblées locales pour l'élection des délégués et suppléants et fixant la date de la réunion des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs membres du Conseil de la République;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budgt de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — A l'occasion des élections du Conseil de la République du 18 mai 1952, il est institué, à titre provisoire, pour une durée de deux mois, à compter de la date du présent arrêté, auprès de la préfecture de la Seine, une régie d'avances pour le payement des indemnités pour travaux supplémentaires attribuées sur le budget de l'Etat aux agents du département de la Seine appelés à participer aux opérations électorales.

Art. 2. — Le montant maximum de l'avance susceptible d'être consentie au régisseur est fixé à 3 millions de francs.

Il sera justifié de l'emploi de cette avance dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le régisseur sera nommé par arrêté du préfet de la Seine.

Art. 4. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 1952.

Pour le ministre de l'intérieur:

Le sous-directeur de l'administration départementale et communale,

LAFOREST.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,

Pour le directeur de la comptabilité publique:

Le directeur adjoint,

GIBELIN.

Administration centrale.

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Pandraud (Robert), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée de trois ans, en qualité d'élève de l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 28 mai 1952, le détachement de M. Iversenc (Jean), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes en qualité de chef du service central de la police en zone française d'occupation est renouvelé pour une période de cinq années.

Le présent arrêté aura effet à compter du 11 janvier 1952.

Conseillers de préfecture.

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Hauss (Jean), conseiller de préfecture de 2e classe, est placé dans la position de service détaché en qualité de membre du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine de 4e classe.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum, à compter du 16 avril 1952.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 28 mai 1952 Mme Claire Vieilhescaze, chef de bureau du cadre national des fonctionnaires de préfecture, est placée en position de service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie pour exercer à la préfecture d'Alger: 1° pour une première période de cinq ans, à compter du 1er août 1946, les fonctions de chef de bureau de 3e classe (1er août 1946-31 décembre 1948), de 2e classe (1er janvier 1949-31 décembre 1950) et de 1re classe (à compter du 1er janvier 1951); 2° pour une seconde période de cinq ans, à compter du 1er août 1951, les fonctions de chef de bureau de 1re classe.

Par arrêté du 28 mai 1952, Mme Dalin (Antoinette), chef de division de préfecture (1er échelon), est placée en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mai 1951, auprès du gouvernement général de l'Algérie pour exercer les fonctions de chef adjoint du cabinet du gouverneur général.

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Georges Plouviez, attaché de préfecture de 2e classe, 1er échelon, affecté à la préfecture du Pas-de-Calais, placé en service détaché depuis le 1er juin 1946 pour exercer les fonctions d'économe des hospices civils de Calais, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er juin 1951.

Par arrêté du 28 mai 1952, Mme David (Suzanne), attaché de préfecture de 2e classe, 1er échelon (préfecture du Loiret), placée en position de service détaché depuis le 1er avril 1945 pour exercer les fonctions de chargé de mission auprès du ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale), est maintenue dans cette position pour la période du 1er avril 1950 au 31 décembre 1950 (inclus).

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Sages (Aristide), attaché de préfecture de classe exceptionnelle, placé en position de service détaché depuis le 1er septembre 1946 pour exercer les fonctions de directeur de l'asile départemental du Perron (Isère), est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Fleury (Bernard), secrétaire administratif de préfecture de 2e classe, 5e échelon, à la préfecture du Loiret, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 16 février 1952, pour exercer les fonctions de directeur économe de l'hôpital-hospice de Sully-sur-Loire (Loiret).

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Lecœur (Guy), attaché de préfecture de 3e classe, 3e échelon, à la préfecture de la Gironde (C. A. T. L.), est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er juin 1951, pour exercer les fonctions de directeur économe de l'hôpital d'Arcachon.

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Jean Ferreyrolles, agent de bureau de 4e classe, du cadre complémentaire des préfectures est placé en service détaché pour un an, à compter du 23 avril 1951, durée du stage qu'il doit effectuer avant d'être titularisé dans l'emploi de secrétaire administratif de préfecture (préfecture de la Loire).

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Maurice Fradin, agent de bureau de 3e classe, du cadre complémentaire des préfectures (préfecture de la Loire), est placé en service détaché pour un an, à compter du 11 avril 1951, durée du stage qu'il doit effectuer avant d'être titularisé dans l'emploi de secrétaire administratif de préfecture.

Par arrêté du 28 mai 1952, Mlle Oswald (Charlotte), agent de bureau de 1e classe, du cadre complémentaire à la préfecture de la Haute-Savoie, est placée en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951, auprès du foyer départemental de l'enfance de Mélan, à Taninges (Haute-Savoie), pour y exercer les fonctions de dépensier stagiaire.

Par arrêté du 28 mai 1952, Mme Boucher (Madeleine), sténodactylographe titulaire de 1re classe à la préfecture de l'Yonne, est maintenue en position de service détaché auprès de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, en qualité d'auxiliaire de bureau du 6e échelon, pour une période de trois mois, à compter du 1er juin 1951.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 8 mai 1952, M. Martin (François), inspecteur de la sûreté nationale de 2e classe, 2e échelon, au service des renseignements généraux à Cherbourg, est placé, en la même qualité, pour une durée de trois ans, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun).

Le présent arrêté aura effet à dater du 4 février 1952.

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Dessaly (Léonce), inspecteur de la sûreté nationale de 1re classe, 1er échelon, au service des renseignements généraux à Nice, est placé, en la même qualité pour une durée de trois ans, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun).

Le présent arrêté aura effet à dater du 4 février 1952.

Par arrêté du 28 mai 1952, il est procédé, pour régularisation, au renouvellement, en la même qualité, pour la période du 1er avril 1951 au 30 juin 1951, auprès du haut commissariat de la République française en Autriche, du détachement de M. Tuaillon (Jean), inspecteur de 2e classe, 1er échelon.

Par arrêté du 28 mai 1952, M. Clabaux (Paul-Joseph-Louis), agent de bureau de 3e classe, des cadres complémentaires de la sûreté nationale, est placé en position de service détaché, en qualité d'employé de bureau de 3e classe, pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 1951, auprès de la commune de Lumbres.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. Soulas (Louis), inspecteur chauffeur mécanicien agent spécial de 4e classe, 2e échelon, à la direction générale de la sûreté nationale (service central automobile), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement, pour une durée de cinq ans, auprès de la Société nationale des entreprises de presse, à compter du 1er août 1946.

Par arrêté du 30 mai 1952, le détachement en la même qualité de M. Soulas (Louis), inspecteur chauffeur mécanicien agent spécial de la sûreté nationale de 2e classe, 1er échelon, auprès de la Société nationale des entreprises de presse, est renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 1er août 1951.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 22 en date du 26 mai 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée.

L'Ecole Sainte-Geneviève de Versailles.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Annulation d'une décision portant inscription au tableau d'avancement (armée de l'air, réserve).

Par décision du 28 avril 1952, est annulée en ce qui concerne M. le capitaine de réserve Lefol (Georges) (centre mobilisateur n° 224), la décision du 7 septembre 1951 portant inscription de l'intéressé au tableau d'avancement de 1951 pour le grade de commandant de réserve du cadre navigant du corps des officiers de réserve de l'air.

Décret du 28 mai 1952 portant annulation d'une promotion au grade de commandant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 28 mai 1952, est annulée, la promotion au grade de commandant prononcée en faveur de M. le capitaine de réserve Lefol (Georges), pour prendre rang du 1er janvier 1952, dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, cadre navigant, par décret du 18 décembre 1951, l'intéressé ayant été réintégré dans les cadres actifs, comme capitaine de l'armée de l'air à compter du 1er avril 1952 par décret du 29 mars 1952.

Décret n° 52-581 portant modification au décret n° 47-2020 du 15 octobre 1947 fixant le régime de solde des militaires non officiers de l'armée de terre, ressortissants des territoires français d'outre-mer, en service en France, en Afrique du Nord ou dans les territoires occupés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1952: page 5325, article 1er, après: « les premiers alinéas des paragraphes 1er des articles 2, 3 et 4 », supprimer: « ainsi que les premier et deuxième alinéas des articles 2, 3 et 4 ». (Le reste sans changement.)

Fonds de concours.

Par arrêté du 26 mai 1952 un crédit de 87.372.560 F a été ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, au titre du chapitre 9050 « Service des transmissions. — Equipement » du budget de la défense nationale (section guerre).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté du 27 mai 1952 un crédit de 1.550.000 F a été ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, au titre du chapitre 9050: « Service des transmissions. — Equipement » du budget de la défense nationale (section guerre).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Legs et donations.

Par arrêté interministériel du 28 mai 1952, une somme de 13.645 F est définitivement annulée sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale pour l'exercice 1951, au titre du chapitre 6000: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » de la section commune.

Par le même arrêté il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre de l'exercice 1952, un crédit de 13.645 F applicable au chapitre 6000: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » de la section commune.

Concession d'un contingent de Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs pour l'Indochine.

Le ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 30 avril 1921, instituant une Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs;

Vu le décret du 12 septembre 1921, relatif à l'application de la loi du 30 avril 1921, instituant une Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs,

Arrête:

Art. 1er. — Un contingent de trois cents Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme est mis à la disposition du général de corps d'armée, commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales stationnées en Indochine, pour récompenser immédiatement et dans des cas exceptionnels les actions d'éclat nettement caractérisées accomplies par les militaires des armées de terre, de l'air et de mer.

Art. 2. — En raison du caractère de ces récompenses, il n'est pas fixé de date limite pour l'utilisation de ce contingent.

Art. 3. — Ces remises de décorations seront régularisées à l'initiative du secrétaire d'Etat intéressé (guerre, air, marine) qui recevra du haut commissaire de France en Indochine les dossiers individuels de proposition normalement constitués à la diligence du général commandant en chef.

Fait à Paris, le 28 mai 1952.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 8 mai 1952, le classement dans le cadre complémentaire de bureau de M. Lallement (René), auxiliaire de bureau à l'intendance A. G. D. T. de Metz, titularisé par arrêté du 16 février 1952, est modifié comme suit:

M. Lallement, agent de bureau de 4e classe, à compter du 1er juillet 1951.

Par arrêté du 10 mai 1952, la démission de son emploi offerte par Mme Charmot (Sylviane), commis administratif de l'état-major de la division d'Oran, est acceptée à la date du 6 mai 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1952:

Page 2916, 1re colonne, agents de bureau de 2e classe, 25e ligne, après: « Mme Forest (Marie-Louise), », ajouter: « 10e région, M. Guedj (Hai) ».

Même page, même colonne, agents de bureau de 3e classe, 43e ligne, rayer: « M. Guedj (Hai) ».

Personnels civils extérieurs du service de santé militaire.

Par arrêté en date du 19 mai 1952, M. Grandperret (François), chef ouvrier professionnel de 1re catégorie à l'établissement central des organes et appareils techniques du service de santé au fort de Vanves à Malakoff, est mis en disponibilité d'office, pour la période allant du 5 juin 1951 au 30 juin 1951, date de sa mise à la retraite (régularisation).

Changement d'arme d'officiers de réserve de l'armée de terre (troupes métropolitaines).

Par arrêté du 22 mai 1952, sont admis, sur leur demande, par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les armes et services désignés ci-après, les officiers de réserve dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Dans l'arme du train.

M. Levi (Jacques-Charles-Edmond), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Peyrichou (Ernest-Henri), sous-lieutenant d'infanterie.

DIRECTION RÉGIONALE DES TRANSMISSIONS

Dans le cadre des adjoints du service des matériels « Subdivision transmissions ».

M. Pront (Alexandre), lieutenant d'infanterie, vient de la subdivision de Paris.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LILLE

Dans l'arme de l'artillerie (F. T. A.):

M. Langlois (Roland-Charles-Onésime), capitaine d'infanterie.

SUBDIVISION DE ROUEN

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Massonneau (Jean), lieutenant d'infanterie.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE TOURS

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Deroy (Georges-Henri), lieutenant d'infanterie.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Leclapart (Paul-Lucien-Gabriel), sous-lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Biedermann (Pierre-Georges-Charles), chef de bataillon d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Graff (Alfred), capitaine d'infanterie.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Leininger (Claude-Louis), sous-lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE LYON

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Depigny (Pierre-Athanase-Francis), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Jallet (Maurice-Pierre-Marie), sous-lieutenant d'infanterie.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Grey (Raoul-Eloi), capitaine d'infanterie.
M. Naso (Raymond-Félix), lieutenant d'infanterie.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION DE CONSTANTINE

Dans l'arme de l'artillerie.

M. Sibois (Marie-Joseph-Yves), lieutenant d'infanterie.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

ZONE SUD

Dans l'arme des transmissions.

M. Berne (Lucien-Marius-François), lieutenant d'infanterie.

Par arrêté du 22 mai 1952, sont admis d'office par voie de changement d'arme avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans l'arme des transmissions, les officiers de réserve, spécialistes du chiffre, dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Allantaz (Léon-Georges-Frédéric), chef de bataillon du génie.
Barbier Saint-Hilaire (François-Marie-Albert), chef d'escadron d'artillerie coloniale.
Maho (Jacques-Augustin-Alexandre), chef d'escadron d'artillerie.
Métivier (Robert-Gustave-Clément), chef de bataillon d'infanterie.
Tessier (Marcel-Charles), chef de bataillon d'infanterie.
Admirand (Lucien-Jean), capitaine d'infanterie.
Bartholomi (Maurice-Fernand-Jean-Félix), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Bertrand (André-Alfred-Pierre-Paul), capitaine d'artillerie.
Bigot (Hervé), capitaine d'infanterie.
Bouteloup (Maurice-Félix), capitaine d'artillerie.
Brenot de Rouvre (Edouard-Marie-Philippe), capitaine d'artillerie.
Carton (Victor-Maurice), capitaine d'artillerie.
Cavalier (André-Marie), capitaine du génie.
Christin (Maurice-Paul-Louis), capitaine d'infanterie.
Desbordes (Jacques), capitaine d'infanterie.
Feret (Marie-Pierre-Emile), capitaine d'infanterie.
Ferry (Jules-Charles), capitaine d'infanterie.
Franck (Pierre), capitaine d'infanterie.
Gaborit (Gabriel-Raoul), capitaine d'infanterie.
Gaillard (Georges-Maurice), capitaine d'infanterie.
Gerbe (Léon-Antoine), capitaine d'infanterie.
Gingembre (Léon-Jean-Marie), capitaine d'infanterie.
Gornes (Robert-Henri), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Himbourg (Jean), capitaine d'infanterie coloniale.
Jobert (Edmond-Roger), capitaine d'artillerie.
Julien (Jean-Paul-Georges), capitaine d'infanterie.
Jung (Emile-Henri-Marie), capitaine d'artillerie coloniale.
Junière (Paul-Jacques-Jean), capitaine d'infanterie coloniale.
Klein (Joseph-Victor), capitaine d'infanterie.
de La Brosse (Jacques), capitaine du génie.
Lefebvre (Rémy-Georges), capitaine d'artillerie.
Leroy (Lucien), capitaine d'infanterie coloniale.
MM. Lerville (Edmond-Victor-Antoine), capitaine d'artillerie.
Lucie (Paul-Edmond), capitaine d'artillerie.
Mallet (Christophe-Philippe), capitaine d'infanterie.
Marvier (Roger-Marie-Jean), capitaine du train.
Payen (Robert), capitaine d'infanterie.
de Ribier (Jean-Jérôme), capitaine d'infanterie.
Richard (Georges-Fleury), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Roux (Maurice-Michel-Jules-Louis), capitaine d'infanterie.
Villard (Jean-Jacques-Adolphe), capitaine d'artillerie.
Villard (Jean-Marie-Roger), capitaine d'artillerie.
Waringhien (Gaston-Joseph), capitaine d'infanterie.
Bonnal (Jean-Marie-Henri-Auguste), lieutenant d'infanterie.
Chancerelle de Rocquancourt-Keravel (Olivier-Elie-Jean-Marie), lieutenant d'artillerie.
Chatagnier (Jean-Jacques-Antoine), lieutenant d'infanterie coloniale.
Clavier (Pierre-Jean-Marie), lieutenant d'infanterie coloniale.
Clain (Jean-Amédée), lieutenant d'artillerie.
Colbeau-Justin (Henri-René), lieutenant d'infanterie.
Couman (Marie-Joseph-Théodore-Alexandre-Maurice), lieutenant d'infanterie.
Dendin (Léon-Joseph-Victor), lieutenant d'infanterie.
Devez (Guy-Jean-Robert), lieutenant d'infanterie coloniale.
Gaultier (Marcel-Maurice), lieutenant d'infanterie.
Lagny (Jean-Maurice-Gustave-Paul), lieutenant d'infanterie.
Lagorce (Pierre), lieutenant d'infanterie coloniale.
Leduc (Pierre-Pol-Emile), lieutenant d'infanterie.
Le Gal (Jean-Marie-Joseph), lieutenant d'infanterie.
Planière (Jacques-Armand), lieutenant d'infanterie.
Poulain (Maurice-Gabriel), lieutenant d'infanterie.
Schwartz (Marie-André-Jean), lieutenant d'artillerie coloniale.
Solet (André), lieutenant d'artillerie.
Zachariasen (Maurice-Jean), lieutenant d'infanterie.
Leclerc (Joseph-Constant-Gérard-Marie), sous-lieutenant d'infanterie.
Le Sourd (Christian-René-Marie-Georges), sous-lieutenant d'infanterie.

2e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Duffner (Georges-Jean-Auguste), lieutenant-colonel d'infanterie coloniale.
Dumas (René-Georges-Jacques), capitaine d'artillerie.
Petit (Roger-Jean-Raoul), capitaine d'infanterie.
Puech (Alfred-Francis), capitaine d'infanterie.
Barbet (André-Jules), lieutenant d'infanterie.
Dubernard (Pierre-Jean-Louis), lieutenant d'infanterie.
Houssel (Roger-Maurice), lieutenant d'infanterie.
Marriez (André-René-Armand), lieutenant d'infanterie.

3e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Borne (Fernand-Charles-Eugène), capitaine d'infanterie.
Bouzat (Pierre-Jean-Etienne), capitaine d'artillerie.
Kieffer (Georges-Louis-Marie), capitaine du génie.
Lagame (Maurice-Jean-Gustave), capitaine d'infanterie.
Largillier (Charles-Antoine-Marie), capitaine d'artillerie.
Robilnard (Marie-Jacques), capitaine d'artillerie.
de Bettignies (Gérard-Henri-Eugène), lieutenant du train.
Bousquet (Jean), lieutenant d'infanterie.
Glouchkoff (Jean), lieutenant d'infanterie.
Huard (René-Pierre), lieutenant du train.
de Bamberterie (Jean-Marie-Louis-Charles), lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.
Richard (Louis-René-Joseph), lieutenant d'infanterie.
Taille (Jean-Henri-Joseph-Marie), lieutenant du service du matériel.

4e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Baelde (Georges-Elie-Eugène), capitaine d'artillerie.
Blanchard (Jean-Rémy), capitaine d'infanterie.
de Fontaines (Louis-Armand-Juvénal), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Guichard (Bernard), capitaine d'infanterie coloniale.
Jutard (Louis), capitaine d'infanterie.
Ravault (Louis-Jean-Edouard), capitaine d'infanterie.
Varangot (Joseph-Raymond-Marie), capitaine d'infanterie.
Baronnet (Roger-Alfred-Jean-Joseph), lieutenant d'infanterie.
Duchamp (Etienne-Albert-Marcel), lieutenant d'infanterie.
Hivert (Alexandre-Aubin), lieutenant d'infanterie.

MM. Issandou (Michel-Jean-Albert), lieutenant d'infanterie.
Labrousse (Pierre), lieutenant d'infanterie.
Lamarque (Jean-Marie-François-Henri-Gérard), lieutenant d'infanterie.
Leveel (Pierre-Marie-Marcel), lieutenant d'infanterie coloniale.
Mathieu (René), lieutenant du génie.
Pouzet (André-Jean), lieutenant d'infanterie.
Reignoux (Jean-Yves-Jacques), lieutenant d'infanterie.
Sicard (Henri), lieutenant d'infanterie.
Bontemps (Auguste), lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.

5e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Marty (Georges-André-Michel), capitaine du train.
Pacouill (Frédéric-Louis), capitaine d'infanterie.
Picot (Pierre-Marie-René), capitaine d'infanterie.
Fremaux (Henri-Gérard), lieutenant d'infanterie.

6e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Blanchet (Julien-Marcellin-Paul-Emile), capitaine d'infanterie.
Cuisance (Pierre-Louis-Jules), capitaine d'infanterie.
Jusnel (Henri-Joseph), capitaine d'infanterie.
Meyer (Marie-Augustin-Florent-André), capitaine d'infanterie.
Piot (Gabriel-Marcel), capitaine du train.
Duringer (Philippe-Michel), lieutenant d'infanterie.

7e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Devos (Robert-Gabriel-Marie-Joseph), capitaine d'infanterie.
Giraud (Louis-Jean), capitaine d'infanterie.
Knibiehly (Auguste-Charles), capitaine d'infanterie.
Navion (Pierre-Emile), capitaine d'infanterie.
Seuillot (Louis), capitaine d'infanterie.
Verplaetse (Bruno), capitaine d'infanterie.
Bernard (Pierre-Jean-Baptiste), lieutenant du génie.
Chauve (André-Charles), lieutenant d'infanterie coloniale.
Ducaille (Georges-Edmond), lieutenant d'infanterie.
Mialon (Louis-Augustin), lieutenant d'artillerie.
Paille (Lucien), lieutenant d'artillerie.
Peillon (Claudius-Jean), lieutenant d'infanterie.
Ridacker (René-Jean), sous-lieutenant d'infanterie.

8e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Balatre (René-Henri), capitaine du génie.
Brun (Paul-Claude), capitaine d'artillerie.
Cognet (Roger-Auguste), capitaine d'infanterie.
Couturier (Paul-Henri), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Durdilly (Gaspard-Marie-Georges), capitaine d'infanterie.
Petit (André-Félicien), capitaine d'infanterie.
Pentel (Jean-Gustave-Raphaël), sous-lieutenant d'infanterie.
Planel (Georges-André-Robert), lieutenant d'infanterie.
Rhodes (Pierre-Roland), sous-lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.
Toupet (Georges-Jacques-Robert), sous-lieutenant d'infanterie.

9e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM. Granjon (Jean-René), capitaine d'infanterie coloniale.
Bernard (René-Henri-Georges), lieutenant d'infanterie.
Gosle (Albert-Emile-Marcel), lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.
Lanzalavi (Marc-Antoine-François), lieutenant d'infanterie.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

MM. Albertini (Pierre-Fernand-Philippe), capitaine d'infanterie.
Bonnet (Paul-Jules), capitaine d'infanterie.
Ferrucci (Jules), capitaine d'infanterie.
Friess (Hugues), capitaine d'artillerie.
Petit (Auguste-Claude-Marie), capitaine d'artillerie.
Trimoulinard (René), capitaine du train.

MM. Vrillon (Pierre-Jean-Marie), capitaine d'artillerie.
Besserve (Alfred-Antoine), lieutenant d'artillerie.
Boulas (André-Gaston-Paul-Léon), lieutenant d'infanterie.
Cavaye (Fernand-Antoine-Armand), lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.
Gauthier (Charles-Joseph), lieutenant d'infanterie.
Lacamp (Charles-Marie-Jean-Paul), lieutenant d'infanterie.
Malausséna (Pierre-Antoine), lieutenant du train.
Laurent de Valors (Roger-Michel), sous-lieutenant d'infanterie.

Division d'Oran.

MM. Levraux (André-Amédée), capitaine d'artillerie.
Carrasco (Joseph-René-Alphonse), lieutenant d'infanterie.
Sar'ati (Maurice-Moïse), lieutenant du train.

Division de Constantine.

M. Flaujat (François-Constant-Joseph), capitaine d'infanterie coloniale.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Etat-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie.

MM. Blanc (Henri-Albert-Gabriel), capitaine d'infanterie.
Daninos (Sauveur-Raoul-Roger), capitaine du train.
Rajon (René-Louis), capitaine du génie.
Daninos (Maxime-Edouard-Charles), lieutenant d'infanterie.
Ebrard (Louis-Barthélémy), lieutenant d'infanterie coloniale.
Peretti (Joseph-Augustin), lieutenant d'infanterie.
Tcherniack (Anatole), lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Etat-major du commandement supérieur des troupes du Maroc.

MM. Benoist (Lucien-Jules), capitaine d'infanterie coloniale.
Reveilhac (Hubert-Paul-Jules), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.
Vilcoq (Jean-Louis-Marie), capitaine d'infanterie.
Audebert (Marcel-Georges), lieutenant d'infanterie.
Bachy (Jacques-Jules), lieutenant d'infanterie.
Desgigot (Pierre-André), lieutenant du génie.
Guillaume (Lucien-Charles), lieutenant d'infanterie.
Lombard (Emile-Jules-Marie), lieutenant d'infanterie.
Paris (Henri), lieutenant d'infanterie.
Poma (Augustin-Paulin), lieutenant d'infanterie coloniale.
Stefani (Jean-Laurent), lieutenant d'infanterie.
Terrier (Albert-Louis-Jean-Marie), lieutenant d'infanterie.
Verguin (Pierre-Louis), lieutenant d'infanterie.
Veyssière (Raymond-Marc-Alfred), lieutenant d'infanterie.
Blaise (Marcel-René), sous-lieutenant d'infanterie.

COMMANDEMENT EN CHEF DES TROUPES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Zone Nord.

MM. Audollent (François-Marie-Pierre), capitaine d'infanterie.
Holman (James-Francis-Georges), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.

Zone Sud.

MM. Simonot (Robert-Marie-Antoine), capitaine d'infanterie.
Ripert (Maurice-Henri-Barthélémy), lieutenant du train.

Est admis d'office, par voie de changement d'arme, avec son grade et son ancienneté dans le grade, dans le cadre des adjoints du service des matériels, subdivision transmissions:

10e REGION MILITAIRE

Division de Constantine.

M. Deluca (Maxime-Louis), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie, spécialiste du chiffre.

Ces officiers sont maintenus, dans leur affectation pour administration, aux états-majors désignés ci-dessus.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mars 1952, page 3290:

Au lieu de:

VIIe REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NEVERS

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Savigny (Jean-Eugène-Marie), aspirant du service du matériel, vient de la direction régionale du matériel de la 7e région,

Lire:

VIIe REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NEVERS

Dans l'infanterie.

M. Savigny (Jean-Eugène-Marie), aspirant du service du matériel, vient de la direction régionale du matériel de la 7e région.

Admission à l'honorariat.

Par décision ministérielle du 23 mai 1952 ont été nommés à l'honorariat de leur grade, en application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve rayés des cadres dont les noms suivent:

1re région militaire.

M. le vétérinaire lieutenant Piquemal (Marcel-Vincent).

2e région militaire.

M. le vétérinaire colonel Claverie (Jean-Marie).
M. le vétérinaire commandant Lebeau (Georges-Léon).
M. le vétérinaire lieutenant Dehove (Almabée-Désiré).
M. le vétérinaire lieutenant Prudhomme (Michel-Edouard).

3e région militaire.

M. le vétérinaire lieutenant Guezille (Victor-René).

5e région militaire.

M. le vétérinaire sous-lieutenant Carrère (Jean-Isidore).

7e région militaire.

M. le vétérinaire lieutenant Valloton (John).

9e région militaire.

M. le vétérinaire lieutenant Lalauze (Pierre-Alfred).

Afrique occidentale française.

M. le vétérinaire lieutenant Jeannin (Albert-Auguste).

Liste d'admission à l'école supérieure de guerre en 1952 (66e promotion).

Additif n° 2 au *Journal officiel* du 12 avril, page 3866 (additif n° 1, *Journal officiel* du 24 mai, p. 5214):

Au paragraphe II, ajouter *in fine:*

« L'ingénieur militaire des fabrications d'armement dont le nom suit est désigné comme élève titulaire à l'école supérieure de guerre (66e promotion):

« M. Josset (Jean-Pierre-Georges-Marie), ingénieur en chef de 2e classe ».

Liste des médecins des troupes coloniales admis à suivre le stage d'assistanat des hôpitaux coloniaux (section microbiologie), 1re session de 1952.

Conformément aux dispositions du décret du 12 juin 1948 et de son instruction d'application en date du 12 juin 1948, instituant un concours pour l'admission au stage d'assistanat des hôpitaux coloniaux, de la décision ministérielle du 26 décembre 1951, insérée au *Journal officiel* du 8 janvier 1952, et de son additif du 25 janvier et de son rectificatif du 27 février, fixant les modalités des concours scientifiques du corps de santé colonial en 1952, et de la note de service n° 16161 TC/BTI du 12 mars 1952 relative à la 1re session du concours d'assistanat en 1952:

I. — A la suite du concours qui s'est tenu à Marseille les 12, 13, 14 et 15 mai 1952, les médecins dont les noms suivent sont désignés pour suivre le stage d'assistanat des hôpitaux coloniaux (section microbiologie):

M. le médecin capitaine Orio (Jean), 1er R. I. C.
M. le médecin capitaine Bories (Serge), H. M. 291.
M. le médecin capitaine Faucon (René), 43e G. A. A. C.
M. le médecin capitaine Massacrier (Alexandre), 1er R. I. C.

II. — Le titre d'assistant des hôpitaux coloniaux ne sera définitivement acquis aux médecins ci-dessus désignés qu'après accomplissement d'un stage de deux années à effectuer soit en France, soit outre-mer.

Le début de ce stage est fixé au 1er juin 1952.

A la fin de chaque année de stage, il sera établi, par les chefs de service ou les médecins-chefs des formations sanitaires intéressées, une feuille de notes techniques qui sera adressée à la direction du service de santé colonial (1er bureau).

La feuille de notes établie à la fin de la deuxième année de stage devra préciser si le stagiaire doit recevoir ou non le titre d'assistant des hôpitaux coloniaux.

III. — Les médecins admis au stage d'assistanat pourront, en cas de nécessité, participer à l'exécution du service médical des places et des corps de troupe.

IV. — Les médecins ci-dessus désignés recevront ultérieurement une désignation pour leur permettre d'effectuer le stage, à l'exclusion de ceux qui, à la date du 1er juin 1952, seront inscrits au tour de départ colonial ou auront déjà reçu une désignation outre-mer.

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1952: page 1257, 4e colonne, artillerie, pour le grade d'adjudant, rayer: « 6 Sigaud (Henri) » (il reste sans changement).

Tableau de départ colonial du 1er juin 1952.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et au plus tard le 10 juin 1952, les certificats d'aptitude réglementaires, état modèle « C », *recto* et *verso*. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Lecomte (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 5 septembre 1949.

Lieutenant-colonel.

M. Lanlo (Armand), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 29 mars 1950.

Chefs de bataillon.

MM.

Golfier (Raymond), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 30 août 1944.
Revault d'Allonnes (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 30 octobre 1947.
Gonin (Pierre), E. M. P. I. C., régies des transports zone Sud rattachées à la 5le compagnie de quartier général (T. O. A.). — 23 août 1949.
Luquet (Charles), E. M. P. I. C., état-major du commandant supérieur des troupes d'occupation en Autriche. — 6 septembre 1949.
Emeyriat (Marcel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, détaché à l'inspection des troupes aéroportées. — 11 août 1950.
Vaillant (Bernard), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 15 septembre 1950.
Riccio (Edmond), E. M. P. I. C., état-major des forces armées (guerre) (capitaine au tableau d'avancement). — 23 septembre 1950.
Ayrolles (Léon), E. M. P. I. C., état-major de la subdivision de Toulouse. — 22 novembre 1950.
Vivet (Roger), régiment colonial de chasseurs de chars. — 17 décembre 1950.

Capitaines.

MM.

Legout (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 8 avril 1951.
Ehrard (Nicolas), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 16 avril 1951.
Renault (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 18 avril 1951.
Tap (Roger), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 25 avril 1951.
Jeancenelle (Maurice), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 25 avril 1951.
de Heaulme de Boutsocq (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 9 mai 1951.
Coronnat (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, détaché au C. E. A. A. — 9 mai 1951.
Filippi (François), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 14 mai 1951.
Fau (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 18 mai 1951.
Dupont (Michel), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 19 mai 1951 (séjour interrompu).
Pierre (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 25 mai 1951.
Kermarrec (André), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 20 juin 1951.
Delon (Maurice), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 juillet 1951.
Braun (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (transmissions). — 1er février 1952.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Le Bourhis (Alain), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé). — N'a jamais servi.
De Regnault de Bellescize (Christian), 1er bataillon du régiment du Tchad (blindé). — N'a jamais servi.
Pichon (Jean-Marie), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé). — N'a jamais servi.
Tambrun (André), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé). — N'a jamais servi.
Despert (Bernard), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé). — N'a jamais servi.
Stievenart (Francis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad (blindé). — N'a jamais servi.
Balanca dit Piqueou, (Gustave) centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé). — N'a jamais servi.
Reyjal (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions (transmissions). — N'a jamais servi.
Bournier (André), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 31 décembre 1947.
Vasselet (Louis), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — 29 août 1949.
Rousselle (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 février 1950.
Lapaix (Guy), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad (transmissions). — 3 janvier 1951.
De Pouilly (Guy), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad (blindé). — 22 janvier 1951.
Faubrujon (Jean-Marie), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (S. M. B. C. conducteur de travaux). — 25 avril 1951.
Thomas (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars. — 4 juillet 1951.
Negre (Jean), école de sous-officiers de Strasbourg. — 7 juillet 1951.
Parisot (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé). — 23 juillet 1951.
Limbach (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 23 juillet 1951.
Jolie (Georges), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 23 juillet 1951.
Yvonnou (Robert), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — 23 juillet 1951.
Dault (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 24 juillet 1951.
Daumas (Raymond), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé). — 30 juillet 1951.
Ferret (René), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 3 août 1951.
Pages (Albert), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 3 août 1951.
Derville (Jean), 3e régiment d'infanterie colonial. — 3 août 1951.
Gendarme (Emile), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 août 1951.
Laffitte (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 août 1951.
Durey (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 août 1951.
Brousse (Marcel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 août 1951.
Pagesy (Victor), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 3 août 1951.
De Carpentier (Antoine), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 15 août 1951.
Dartigue du Fournet (Guy), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 17 août 1951.
Anstett (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 17 août 1951.
Gourg (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 18 août 1951.
Kempf (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 19 août 1951 (séjour interrompu).
Ducarme (Robert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 19 août 1951.
Mousteou (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 20 août 1951.
Reynier (Henri), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 août 1951.
Faugere (Gilbert), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 3 septembre 1951.
Debono (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 septembre 1951.
Petitjean (Joseph), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 9 septembre 1951.
Provost (René), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé). — 9 septembre 1951.
Venail (Gaëtan), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 9 septembre 1951.
Toulgoat (Yves), E. M. P. I. C., détachement départemental n° 530/1 du service d'entraînement préparatoire des réserves, 3e région militaire. — 15 septembre 1951.
Barisset (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 15 septembre 1951.
Moimerret (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 15 septembre 1951.

B. — **Parachutiste.**

Lieutenant.

M. Mangeot (Simon), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 20 août 1950.

C. — **Artillerie coloniale.**

Chefs d'escadron.

MM.

Mathot (Pierre), E. M. P. A. C., état-major combiné des forces armées. — 31 octobre 1949.
Tartaroli (Henri), E. M. P. A. C., état-major du commandement de l'artillerie du Maroc. — 9 mars 1950.

Capitaines.

MM.

Dubost (Claude), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 12 avril 1949.
Kerdelhue (Joseph), école d'application de l'infanterie Saint-Maixent. — 11 juillet 1951.
Pantou (Marcel), 2/3e régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement). — 3 septembre 1951.
Desanti (Dominique), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 7 septembre 1951.
Marzin (Yves), 2/3e régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement). — 9 septembre 1951.
Merle (Jean), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 15 septembre 1951.
Froitier (Paul), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 29 septembre 1951.

Lieutenants.

MM.

Pequignet (Maurice), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 8 janvier 1949 (séjour interrompu).
Mahe (Marc), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux, titre S. M. B. C. (autos-chars). — 18 juillet 1950.
Collière (Marcel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 7 novembre 1950.
Rouanet (André), 1er régiment d'artillerie coloniale, titre S. M. B. C. (auto-chars). — 5 janvier 1951.
Carre (Bernard), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 26 septembre 1951.

D. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Capitaine.

M. Lemaitre (Jean), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 11 novembre 1950.

Lieutenants.

MM.

Delmeja (Jean), groupements d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 6 avril 1950.
Hemmerlin (Jean), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 13 mai 1951.

AUTOS-CHARS

Capitaines.

MM.

Noël (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales, commandement du corps du service des matériels et des bâtiments coloniaux, groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 23 décembre 1948 (pour ordre).
Le Jeune (Marcel), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 1er juillet 1949.

ARTIFICIER

Lieutenant.

M. Mougenot (René), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. — 16 août 1949.

E. — Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Jobet (Gaston), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 20 février 1952.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.

Xelot (Charles), direction centrale de l'intendance, sous-direction des subsistances, Paris. — 6 août 1948 (rang de M. le lieutenant Belile).

Cogneville (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 8 février 1951.

F. — Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Lieutenants.

MM.

Roccaserra (Antoine), 1/3e régiment d'artilerie coloniale. — 4 avril 1951.

Aupetit (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 21 avril 1951.

G. — Adjoint de chancellerie coloniale.

Lieutenant.

M. Lafrogne (Georges), bureau de garnison de Casablanca. — 3 août 1951.

H. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Domec (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales, centre de recherche et de documentation. — 6 septembre 1947 (séjour interrompu).

Bodet (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 8 août 1950 (rang de M. le commandant Ardorino).

Gariou (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'Institut Pasteur, à Paris. — 24 janvier 1951.

Lambert de Cremeur (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions. — 10 juin 1951.

Ceccaldi (Pierre), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 3 juillet 1951.

Ragusin (Antoine), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'Institut Pasteur, à Paris. — 9 juillet 1951.

Leminor (Edouard), régiment colonial de chasseurs de chars. — 12 juillet 1951.

Denaclara (François), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 14 juillet 1951.

Capitaines.

MM.

Petit (Stanislas), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 20 février 1951.

Gilbert (Yves), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 3 juin 1951.

Armstrong (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 17 juin 1951.

Bloedo (Benjamin), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 27 juin 1951.

PHARMACIENS

Commandant.

M. Le Floch (Eugène), école d'application du service de santé des troupes coloniales, direction de l'intendance de la 9e région militaire, laboratoire des subsistances, Marseille. — 16 juin 1951.

Capitaine.

M. Heraud (Maurice), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 18 juin 1951.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaines.

MM.

Girard (Albert), école d'application du service de santé des troupes coloniales, mis hors cadres à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour servir à la direction du service de santé de la France d'outre-mer. — 6 juin 1951.

Croizet (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales, pour ordre direction du service de santé de la France d'outre-mer. — 25 juin 1951.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Lassipière (Emilien), service de sécurité des forces armées (guerre) (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. C. S. — 29 août 1949

Trani (Joseph), état-major de la division de Constantine (rattaché pour administration au 15e régiment de tirailleurs sénégalais), B. E. de chiffreur, B. E. de comptabilité. — 25 août 1950.

Letard (Emile), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — 7 novembre 1950.

Wianth (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. d'arme. — 11 janvier 1951.

Laval (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. C. S., B. E. de comptabilité. — 10 juin 1951.

Ganier (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. C. S. — 14 octobre 1951.

Goetschy (Alfred), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine

Adjudants.

Gerdolle (Jean-Pierre), section d'études et d'informations des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Besançon (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. C. S. — 17 janvier 1949.

Fanes (Marcel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme, B. E. de comptabilité — 30 août 1949.

Meyer (Charles-Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. C. S. — 13 octobre 1949.

Rolland (Albert), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 16 décembre 1949.

Proudhom (Paul), école de sous-officiers de Cherchell, B. C. S. — 12 mai 1950.

Perrier (Marcel), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. E. d'arme, — 3 juillet 1950.

Persault (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S., B. E. de comptabilité. — 11 juillet 1950

Mailhe (Paul), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 de comptabilité, B. C. S. — 19 décembre 1950.

Bailleau (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 3 d'arme. — 3 janvier 1951.

Pallas (Joseph), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme, — 11 janvier 1951.

Duraffourd (Serge), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S, — 22 avril 1951.

Melen (Charles), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. d'arme. — 18 mai 1951.

Gannevalle (Gabriel), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, B. C. S, — 6 juin 1951.

Paoletti (Pierre), 4e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — 9 juillet 1951.

Poujade (Paul), 24e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 9 juillet 1951.

Grimaud (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. d'arme. — 1er août 1951.

Michel (Georges), 24e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 13 août 1951.

Bourbon (Abel), bataillon de district portuaire et aéroportuaire de Bordeaux, B. C. S. — 22 août 1951.

Peloux (André), 24e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 3 d'arme. — 14 septembre 1951

Meyer (Charles-Michel), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme. — 15 septembre 1951.

Coeffard (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 3 d'arme. — 7 novembre 1951.

Tramoni (Antoine), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. d'arme. — 7 novembre 1951.

Herry (Charles), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme, — 16 novembre 1951.

Wolf (Aloise), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme. — 16 novembre 1951.
Bellon (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme. — 21 novembre 1951.
Ferrari (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 de comptabilité, B. E. d'arme. — 28 novembre 1951.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Verbeke (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 27 mai 1949.
Pennec (Joseph), compagnie administrative régionale n° 3, B. E. d'arme. — 15 septembre 1949.
Masse (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. de comptabilité. — 27 décembre 1949.
Ben Messaoud (René), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — 25 mai 1951.
Picard (André), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.
Chasteauneuf (Robert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 9 septembre 1951.
Savinien (André), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — 15 septembre 1951.
Etienne (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 9 novembre 1951.
Davy (Léon), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 16 novembre 1951.
Leca (Antoine), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 28 novembre 1951.
Ouillade (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Rabe (Rémy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Marcelet (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Aumonier (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Cevaer (Robert), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Veglio (Etienne), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 matériel dépanneur. — 10 décembre 1948.
Guilleau (Jules), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 1er mai 1950.
Grosselin (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale, 251/Trans. — 7 novembre 1950.
Lecerf (Henri), 1re demi-brigade de commandos parachutistes, C. A. T. 2 d'arme. — 22 novembre 1950.
Beringuier (Marcel), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 8 décembre 1950.
Gastrein (Camille), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 1er février 1951.
Verte (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 11 février 1951.
Josse (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 mars 1951.
Counlou (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, non certifié. — 23 mars 1951.
Guérin (Emile), 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 25 mai 1951.
Lagnel (Roland), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Milbach (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Felli (Roger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Phuoc (Firmin), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Rappeneau (Guy), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Rouffignat (Roger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Sage (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Saintpère (Raymond), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Sartini (Roger), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Seghi (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Serieys (Henry), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Simon (François), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 161/trans./T. A. — 25 mai 1951.
Vaunousse (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Vuaillat (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Loutrage (Paul), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 26 mai 1951.
Aliotti (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 3 juin 1951.
Arnaud (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, 251/trans. — 3 juin 1951.
Ba M'Baye, 6e régiment de tirailleurs sénégalais, 251/trans. — 3 juin 1951.
Beaumelle (Jean-Baptiste), 21e régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 3 juin 1951.
Constantin (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 3 juin 1951.
Cornet (Gabriel), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 1 d'arme. — 3 juin 1951.
Escoubas (Irénée), 1er régiment d'infanterie coloniale, 351/trans. — 3 juin 1951.
Enselme (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme. — 13 juin 1951.
Jourdan (Elie), 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 15 juin 1951.
Thouteau (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme. — 19 juin 1951.
Porcheron (Michel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 19 juin 1951.
Saunier (Guy), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 19 juin 1951.
Tramoni (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 19 juin 1951.
Guillaume (Max), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 1 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Petitfrère (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Golder (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lorfrais (Emile), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Huguet (Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Rivière (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Brichon (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Potelle (Gilbert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bachelier (Roland), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole 151/trans.T. A. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Roche (Raymond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Migdoll (Stéphan), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine
Bichotte (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Barthélemy (Jean), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — Rengagé au titre de l'Afrique équatoriale française.
Tardieu (René), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — Rengagé au titre de Madagascar.

RELIQUAT DU TABLEAU DU 1er MAI 1952

Tilly (François), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

a) CLAIRON

Sergents.

Sonet (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de clairon. — N'a jamais servi.
Martin (Elie), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de clairon. — 19 décembre 1949

b) Spécialistes blindés coloniaux

Adjudants-chefs.

Pernot (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars, B. C. S. — 3 avril 1951.
Aymerich (Jean-Michel), régiment colonial de chasseurs de chars, B. C. P. d'arme blindée. — 10 août 1951.
Yervant (Charles), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, B. E. d'arme. — 13 août 1951.

Adjudants.

Raffali (Adonis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. C. P. d'arme blindée. — 19 mai 1951.
Metzger (Alfred), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1951.

Sergents-chefs.

Bruno (Ange), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 6 mai 1951.
Savreux (Arthur), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1951.
Domenge (Armand), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme blindée. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Braka (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, C. A. T. 2 d'arme blindée. — N'a jamais servi.
Colin (Michel), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Croibois (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Garrigues (Fernand), régiment colonial de chasseurs de chars, non certifié. — 13 avril 1951.
Dutilloys (Gustave), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 3 d'arme. — Rengagé au titre de l'Afrique occidentale française.

c) Télégraphistes coloniaux

Adjudant.

Honoré (Roger), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, B. E. de chiffreur. — 7 septembre 1950.

Sergent-chef.

Berne (Gaston), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, B. E. trans., technique fil. — 18 mai 1951.

Sergents.

Pujol (René), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 221/trans. — 31 mars 1951.
Abert (Lucien), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 trans., exploitation radio. — 31 mars 1951.
Bouroulec (Raymond), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 261/trans. — 31 mars 1951.
Falempin (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions, 351/trans — 31 mars 1951.
Carcel (Maurice), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 361/trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Peiffer (Gabriel), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 251/trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Regnier (Jacques), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 252/trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

B. — Artillerie coloniale.

Adjudants.

Colsy (Robert), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'arme. — 21 septembre 1949.
Bruneau (René), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'arme. — 18 octobre 1949.
Guédès (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 13 octobre 1949.
Dreyer (Jacques), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C.A.T. 2 d'arme. — 20 novembre 1949.
Philipps (Christian), 1/11e régiment d'artillerie coloniale, B. E. d'arme. — 10 décembre 1949.
Drouin (Roger), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. S. de topographe. — 18 décembre 1949.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Saint-Blancat (Paul), section d'études et d'informations des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de téléémétriste. — 22 juillet 1948.
Thardin (François), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 26 septembre 1950.
Thiriet (François), école d'application de l'artillerie Idar Oberstein, non certifié. — 17 octobre 1950.
Sauvage (Gilbert), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 3 d'arme. — 25 avril 1951.
Delpuech (Maurice), 43e groupe d'artillerie antiaérienne colonial. — C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bombonnel (Serge), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Capell (Georges), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, non certifié. — 15 septembre 1949.
Arnould (Jacques), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 avril 1950.
Fournier (René), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 auto. — 7 novembre 1950.
Mortier (Daniel), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1951.
Legendre (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme. — 4 avril 1951.
Rivière (Joseph), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, C. A. T. 2/trans. — 4 avril 1951.
Sainte Catherine (Emmanuel), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité. — 4 avril 1951.
Enaud (Roger), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 avril 1951.
Houdreville (Marc), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, non certifié. — 25 avril 1951.
Perrière (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 25 avril 1951.
Gillet (Robert), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2/trans. — 6 mai 1951.
Laronce (Georges), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme. — 6 mai 1951.
Laurent (Christian), établissement central des magasins d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 auto. — 6 mai 1951.
Bardon (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Guyomarch (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Tonnard (Edmond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 1 de mécanique générale. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Porte (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bemer (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Dintimille (Raymond), 58e compagnie de quartier général, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Julien (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gadras (Claude), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — Rengagé au titre de Madagascar.

Reliquat du tableau du 1er avril 1952

Maréchal des logis chef.

Lavillard (Martial), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Comptables

Adjudant-chef.

Noël (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. de comptabilité, — 25 juin 1950.

Adjudant.

Aucher (Marcel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de comptabilité. — N'a jamais servi.

Maréchal des logis-major.

Leclerc (René), établissement central des magasins d'outre-mer à Saint-Denis (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. de comptabilité. — 10 octobre 1950.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis-major et maréchal des logis chef.

Fouquemberg (Louis), section technique de l'armée, groupe des commissions de recettes de la région de Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. d'artificier. — 12 mai 1950.
Scheck (Jules), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. d'artificier. — 4 novembre 1950.

Maréchal des logis.

Grandidier (André), établissement central des magasins d'outre-mer à Saint-Denis (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'artificier. — N'a jamais servi.

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Lemeur (Francis), établissement central des magasins d'outre-mer à Saint-Denis (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. auto. — 27 décembre 1949.

Marechaux des logis-majors et maréchal des logis chef.

Heizel (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. auto. — 17 octobre 1950.
Lordelot (François), 1er régiment d'artillerie coloniale, B. E. auto. — 22 décembre 1950.
Dagois (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. auto, — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Lebrigand (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Wanner (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Rofes (Denis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Veyssière (Raymond), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 auto. — 9 octobre 1950.
Vedrine (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 auto. — 31 octobre 1950.
Lang (Bernard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 auto. — 31 octobre 1950.
Apiou (Robert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, C. A. T. 2 auto — 11 mai 1951.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant-chef.

Bonnet (Joseph), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de mécanique générale. — 22 octobre 1950.

Maréchal des logis.

Daviet (Théodule), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de sellier-bourrelier. — 25 février 1951.

CONSTRUCTIONS

Adjudant.

Tibau (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de surveillance de travaux, — 14 novembre 1950.

Maréchaux des logis-majors.

Sacilotto (Guido), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de surveillant de travaux. — 8 février 1950.
Reilhac (Fred), établissement central des magasins d'outre-mer à Saint-Denis (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 de frigoriste, — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudants-chefs.

Payet (Pâques), compagnie administrative régionale n° 9, B. S. de comptabilité. — 21 août 1949.
Quevilly (Lucien), compagnie administrative régionale n° 1, B. S. de comptabilité. — 9 janvier 1950.
Ciavaldini (François), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, B. S. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Adjudant.

Champeval (Joseph), section d'études et d'information des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de comptabilité. — 18 décembre 1949.

Sergent.

Hernert (Maurice), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. de comptabilité. — 11 juillet 1951.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant.

Dialo Abdoul, direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de chancellerie. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergent-chef.

Bartholomei (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de chancellerie. — 25 mai 1951.

Sergent.

Hemery (Pierre), mission de liaison du commandant en chef en Extrême-Orient (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 de chancellerie. — 28 janvier 1951.

F. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Casteran (André), direction de l'intendance de la 5e région militaire (rattaché pour administration à la 5e section des commis et ouvriers militaires d'administration), B. E. bureaux. — 6 juin 1951.

Adjudant.

Plane (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, B. E. exploitation. — 3 août 1951.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Deville (Louis), ministère de la France d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 bureaux. — 22 janvier 1950.
Behary (Pierre), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité à Saint-Raphaël, C. A. T. 2 bureaux. — 26 novembre 1950.
Charlat (Roger), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, B. E. bureaux. — 26 juin 1951.

Sergents.

Guillaume (Pierre), intendance et magasin de la France d'outre-mer, annexe de Bordeaux, C. A. T. 2 exploitation. — 24 janvier 1950.
Crusson (Jacques), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole, C. A. T. 2 bureaux. — 11 juillet 1951.

CORDONNIERS

Sergents.

Cazes (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. ouvrier spécialiste cordonnier. — 4 février 1950.
Cruciani (François), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. ouvrier spécialiste cordonnier. — 14 mars 1950.

Caporaux.

Avoie (Alexis), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. ouvrier spécialiste cordonnier. — **N'a jamais servi.**
Ottavi (Pascal), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. ouvrier spécialiste cordonnier. — N'a jamais servi.
Chauvin (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. ouvrier spécialiste cordonnier, — N'a jamais servi.

TAILLEURS

Caporaux-chefs et caporaux.

Heckhut (Alphonse), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Roy (Jean-Claude), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Jarno (Francis), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Pontier (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.
Canquil (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.

G. — **Service de santé colonial.**

Sergents-majors.

Gedin (Jude), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, B. S. d'infirmier. — 26 juillet 1950.
Levasseur (Robert), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier. — 3 juin 1951.

Sergents.

Hay (Jules), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier. — 18 mai 1951.
Rousselet (Gérard), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 d'infirmier. — 3 juin 1951.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

TROUPES METROPOLITAINES

Extrait des listes de tour de départ établi à la date du 3 avril 1952 (*Journal officiel* du 11 avril 1952).

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:
1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;
2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

Infanterie.

Lieutenant-colonel.

(Liste A.)

M. Ruyssen (J.), 1er R. T. M.

Chefs de bataillon.

(Liste A.)

MM.
De Jacquelot du Boisrouvray (M.), groupement des services des écoles d'E. M. S.
Debarnot (M.), groupement des services des écoles d'E. M. S.
De Corta (R.), groupement des services des écoles d'E. M. S.
Roger (M.), groupement des services des écoles d'E. M. S.

Capitaines.

(Liste A.)

MM.
Barbier (M.-H.), état-major de l'armée.
Letellier (R.-A.), école d'application d'infanterie de Saint-Maixent.
Roehrich (C.), état-major de l'armée.
Franceschini (L.-J.), 5e R. T. M.
Saint-Raymond (P.-M.), 1/99e R. I. A.
Laurent (G.-P.), 1er R. T. A.
Fortwengler (Y.-P.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de la 6e région militaire.
Roubaud (V.-C.), 22e B. C. A.
Rouget de Conigliano (X.-M.), 1er R. I.
Euzen (P.-G.), 27e 1/2 B. I.
Bernault (E.-M.), 92e R. I.
Meyer (J.-V.), 22e B. C. A.
Braun (A.-J.), 27e B. C. A.
Grillot (A.-J.), école de sous-officiers de Cherchell.
Berthol (P.-J.), 3e R. T. A.
Micaletti (R.-A.), 92e R. I.
Durr (R.-G.), 2e R. T. A.
Stehlin (A.-L.), 27e 1/2 B. I.
Le Bars (Y.-M.), 35e R. I.
Brunet (F.-F.), 22e B. C. A.
Reboul (H.-R.), 152e R. I.
Bonamy (H.-P.), 3e B. C. P.
Brouet (P.-M.), 27e B. I.
Lambret (M.), E. M. du commandant en chef des forces françaises en Allemagne.

Lieutenant.

(Liste A.)

M. Godineau (R.-G.), 1er R. I.

Sous-lieutenants.

(Liste A.)

MM.
Prudhomme (B.-M.), 11e B. C. A.
Corbel (L.-M.), 27e B. I.
Châtaigner (J.-E.), 5e R. I.
Darnet (J.-P.), 8e bataillon de zouaves.
Jay (M.-J.), 2e R. T. A.
Monicat (P.-M.), 11/99e R. I. A.
Poujol de Molliens (C.-M.), 2e bataillon de zouaves.
Fillaudeau (G.-M.), 23e R. I.
Mazaleyrat (M.-F.), 9e bataillon de zouaves.
Morin (E.), 20e B. C. P.
Rollet (J.), 5e B. C. P.
Alzieu (R.-H.), 92e R. I.
De Guillebon (F.-M.), 111/110e R. I. C.
Muller (J.-J.), 2e R. T. A.
Grenouilleau (J.-R.), 4e R. T. T.
Laine (G.-P.), 1er R. I.
Michel (R.-A.), 41e R. I.
Meilier (M.-P.), 22e B. C. A.

Arme blindée et cavalerie.

Chef d'escadron.

(Liste A.)

M. Demeuninck (J.-M.-L.), E. A. A. B. C., Saumur.

Capitaines.

(Liste A.)

MM.
Brion (R.-M.), 6e cuirassiers.
Lombard (G.-H.), S. E. P. R., 7e région.
Gueriaud (J.), 6e R. C. A.
Peslin (J.-Y.-C.), 7e G. S. A.

Lieutenant.

(Liste A.)

M. Charpentier (R.-P.-G.), 16e dragons.

Sous-lieutenant.

(Liste A.)

M. Violette (F.), 12e dragons.

Train.

Lieutenants.

(Liste A.)

MM.
Le Gall (L.-F.-M.), 123e escadron du train.
Gardenecq (F.-J.), groupe de transport n° 507.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Capitaine.

(Liste A.)

M. Prieur (M.-R.-G.), E. M. subdivision de Versailles.

Lieutenant.

(Liste A.)

M. Le Gall (Y.-M.), E. M. base de Cherbourg.

Sous-lieutenant.

(Liste A.)

M. Penin (H.-C.), E. M. 6e région.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts dans leur corps d'origine à être mis en route à partir du 1er août 1952.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. *ne rejoindront pas leur corps d'origine* à l'issue de leur permission et se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er août 1952.

B. — Prescriptions particulières:

Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), *avant le 20 juin* 1952, une liste nominative des officiers désignés indiquant l'*adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission de départ colonial.*

NOTA. — Il est rappelé aux chefs de corps et de services, qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle 1, du personnel désigné ci-dessus, doit être adressé, *par voie aérienne*, directement et d'urgence, au général du corps d'armée, commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales en Indochine, état-major 1er bureau.

Cet état établi sur format 13,5 × 21, conformément au modèle défini au *B. O.* p. p., 1949, pages 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

II. — RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE

Infanterie.

Lieutenants.

(Liste A.)

M. Henry (E.), 93e R. I.

(Liste B.)

(Officiers ayant bénéficié d'un sursis.)

MM.
Michel (J.-V.), 8e bataillon de zouaves.
Guenebaut (L.-G.), 46e B. I.
Baudouin (R.), 2e R. T. A.
De Chappotin (Y.-A.), école de sous-officiers de Cherchell.
Blachère (E.), école d'application d'infanterie de Saint-Maixent.
Grousseau (A.-J.), école d'application d'infanterie de Saint-Maixent.

Sous-lieutenants.

(Liste A.)

MM.
Motte (R.-P.), 6e B. C. A.
Miard (J.-M.), 152e R. I.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leurs chefs de corps de façon à avoir rejoint le 10 août 1952 Sidi-bel-Abbès.

Affectés à compter de cette date au dépôt commun de la légion étrangère (D. C. L. E.), ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — Prescriptions particulières. — Le colonel commandant le D. C. L. E. adressera sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 30 août 1952, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus, qui auront rejoint le D. C. L. E. à la date du 20 août 1952.

III. — REGULARISATIONS

Sont également désignés pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs, et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

Infanterie.

Capitaines.

MM.
Marchand (G.-E.), 2e R. T. A.
Dubois (R.), 93e R. I.
Lhuillier (P.), E. M. subdivision d'Agadir.

Lieutenant.

M. Barjot (L.), 152e R. I.

Sous-lieutenants.

MM.
Dufoit (L.-A.), 1er R. T. M.
Odiot (J.-R.), 4e R. T. M.
Mohamed ben Ahmed ben M'Bark El Alaoui, 5e R. T. M.
Ali ben Ahmed ben Abdallah, 1er R. T. M.

Arme blindée et cavalerie.

Capitaine.

M. Chaix de Lavarenne (B.-M.-J.), E. S. M. I. A.

Lieutenant.

M. Moline (M.), 4e R. C. A.

Sous-lieutenant.

M. Guffroy (A.-G.-G.), 1e R. S. M.

Artillerie.

Chef d'escadron.

M. Magne (H.-O.-M.-A.), E. M. de la 1re région militaire, bureau du logement.

Lieutenant.

M. Le Bretton (F.-M.), 406e R. A. A.

Transmissions.

ARME

Chef de bataillon.

M. Thomassin (P.-R.-C.), 118e B. T.

Cadre des adjoints des services du matériel.

Subdivision Transmissions.

Lieutenant.

M. Aubert (S.-C.-G.), groupe régional d'exploitation des transmissions de Tunisie,

Cadre des adjoints de chancellerie

Lieutenants.

MM.
Lavigne (D.-L.-J.), E. M. 6e région.
Lambert (H.-L.-J.), E. M. subdivision de Châlons-sur-Marne.

Sous-lieutenants.

MM.
Toulouse (A.-F.-R.), E. M. subdivision de Mascara.
Arnal (K.), E. M. 5e D. B.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

Capitaines.

MM.
Faure (A.), 18e R. I. P. C.
Pages (J.), S. E. P. R. 4e région.
Fanget (M.), 18e R. I. P. C.
Christol (M.), E. M. 5e R. M.

Lieutenants.

MM.
Thaillard (A.), 18e R. I. P. C.
Baeumler-Rousselle (O.), E. T. A. P.
Bellouard (J.), 18e R. I. P. C.
Allousque (H.), 18e R. I. P. C.
Gravil (R.), 18e R. I. P. C.
Courcet (P.), 18e R. I. P. C.
Rosselle (R.), III/1er R. C. P.
Ducarme (F.), 18e R. I. P. C.

Sous-lieutenants.

MM.
Lacquement (Y.), E. T. A. P.
Faivre (G.), III/1er R. C. P.
Racca (J.), 18e R. I. P. C.
Crouzet (J.), 18e R. I. P. C.

Artillerie.

Capitaine.

M. Collet (E.), 35e R. A. L. P.

Lieutenants.

MM.
Bureau (A.), 35e R. A. L. P.
Talon (G.), 35e R. A. L. P.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 29 mai 1952:

M. Rastel (Georges), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, sous-directeur à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de l'intérieur en vue d'exercer les fonctions de préfet, est réintégré pour ordre dans les cadres de l'administration centrale des finances et placé en service détaché, pour la période du 1er au 29 janvier 1947, auprès du ministère de l'économie nationale, en vue d'exercer les fonctions de directeur du plan et du contrôle des entreprises nationalisées.

M. Rastel (Georges), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, sous-directeur à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de l'économie nationale, est réintégré pour ordre dans les cadres de l'administration centrale des finances et placé en service détaché, pour la période du 30 janvier au 14 juin 1947, en vue d'exercer les fonctions de haut commissaire à la distribution.

M. Rastel (Georges), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, sous-directeur à l'administration centrale des finances, en service détaché en vue d'exercer les fonctions de haut commissaire à la distribution, est réintégré pour ordre dans les cadres de l'administration centrale des finances et placé en service détaché, pour la période du 15 juin au 22 octobre 1947, auprès de la présidence du conseil, en qualité de chargé de missions.

M. Rastel (Georges), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, sous-directeur à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès de la présidence du conseil, est, à compter du 23 octobre 1947, réintégré pour ordre dans les cadres de l'administration centrale des finances et affecté à la direction du personnel et du matériel.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. Haefele (Georges), secrétaire d'administration principal de 3e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'y exercer les fonctions de sous-chef de bureau temporaire de 1re classe, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 16 avril 1952.

Par arrêté du 30 mai 1952:

Mlle Demonque (Madeleine), employée de bureau de 1e échelon à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans, en vue d'occuper le même emploi auprès de la direction générale des douanes et droits indirects.

Mme Mellot (Marie-Louise), employée de bureau de 1e échelon à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans, en vue d'occuper le même emploi auprès de la direction générale des impôts (enregistrement).

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juillet 1951.

Par arrêté du 30 mai 1952, Mme Roy (Madeleine), employée de bureau de 6e échelon à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché, pour une période maximum d'un an, en qualité d'adjoint administratif stagiaire à l'administration centrale des finances.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. Roux (Emile), employé de bureau de 8e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer des fonctions de commis au service départemental de l'Oise, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er novembre 1951.

Cour des comptes.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. Pagety (André), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, à la cour des comptes, est placé en service détaché, pour une période de deux ans, auprès de l'administration centrale des finances, dans un emploi de secrétaire d'administration.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er février 1952.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté du 16 mai 1952:

M. Castan, conseiller commercial à Washington, est affecté à Mexico, pour exercer les fonctions de chef du poste d'expansion économique au Mexique.

M. Treuil, conseiller commercial à New-York, est affecté à Ottawa, pour exercer les fonctions de chef du poste d'expansion économique au Canada.

M. Chaumet, conseiller commercial à Djakarta, est affecté à l'administration centrale, à Paris.

M. Félix-Faure, conseiller commercial à Lisbonne, est affecté à l'administration centrale, à Paris.

M. Fallourd, conseiller commercial, est affecté à Lisbonne, pour exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique au Portugal.

M. Tschaikowsky, attaché commercial de 1re classe, est affecté à Djakarta et chargé des fonctions de conseiller commercial, chef des services d'expansion économique en Indonésie.

Sous l'autorité de M. R. Lefort, conseiller commercial, chef des services commerciaux français en Allemagne, à Bonn:

M. Klein, attaché commercial de 1re classe, est chargé du bureau détaché de Berlin;

M. Weizel, attaché commercial de 2e classe, est chargé du bureau détaché de Hambourg;

M. Chazel, attaché commercial de 2e classe, est affecté à Francfort.

M. Bernard, attaché commercial de 2e classe à New-York, est affecté à Copenhague, pour exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique au Danemark.

M. Bacquier, attaché commercial de 2e classe, est chargé des services d'expansion économique à Hong-Kong, sous l'autorité de M. Mornand, conseiller commercial à Tokyo.

M. Bosson, attaché commercial de 2e classe à Los-Angeles, est affecté au poste de l'expansion économique de New-York, pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique aux Etats-Unis d'Amérique.

M. Colomb de Daunant, attaché commercial de 1re classe, est affecté à Los-Angeles, sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique aux Etats-Unis.

M. Le Roy, attaché commercial de 2e classe à Calcutta, est affecté à Santiago-du-Chili, pour exercer les fonctions de son grade sous l'autorité de M. Soule, conseiller commercial, chef des services d'expansion économique au Chili.

M. Jeandet, attaché commercial de 2e classe à Chicago, est affecté à l'administration centrale, à Paris

Par arrêté du 10 avril 1952, la date d'effet de l'arrêté du 28 février 1952 portant mise en service détaché de M. Queuille est reportée au 1er juin 1952.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 30 mai 1952, est autorisé, pour les périodes indiquées ci-dessous, le détachement à la caisse nationale de l'énergie des agents des services du Trésor dont les noms suivent:

(Cinq ans, à compter du 1er février 1949.)

M. Loiseau (André), inspecteur principal du Trésor de 2e classe chargé d'exercer les fonctions de secrétaire général de la caisse nationale de l'énergie.

M. Duflos (Clément-Emile), percepteur de 1re classe (1er échelon), chargé d'exercer les fonctions de chef du service du contrôle des coupons à la caisse nationale de l'énergie.

(Cinq ans, à compter du 16 janvier 1949.)

M. Combadazou (Léon), chef de service du Trésor de 1re classe (1er échelon), chargé d'exercer les fonctions de 2e fondé de pouvoir de l'agent comptable de la caisse nationale de l'énergie.

(Pour la période du 16 mai 1949 au 1er mars 1950.)

M. de Saint-Rat (Louis), chef de service du Trésor de 1re classe (1er échelon), chargé d'exercer les fonctions de chef du service de la mécanographie à la caisse nationale de l'énergie.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Autorisation aux facultés de pharmacie à délivrer les certificats d'études spéciales d'hématologie, de parasitologie médicale, de bactériologie et de biochimie clinique.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les arrêtés des 16, 17, 18 mai et du 3 août 1951 portant création des certificats d'études spéciales d'hématologie, de parasitologie médicale, de bactériologie et de biochimie clinique délivrés par les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Les facultés de pharmacie peuvent être autorisées par arrêté ministériel pris après avis du conseil de l'enseignement supérieur ou de sa section permanente à délivrer les certificats d'études spéciales d'hématologie, de parasitologie médicale, de bactériologie et de biochimie clinique institués par les arrêtés des 16, 17, 18 mai et 3 août 1951 susvisés.

Art. 2. — Sont applicables aux certificats d'études spéciales délivrés par les facultés de pharmacie les dispositions des arrêtés des 16, 17, 18 mai et 3 août 1951 susvisés relatives aux certificats d'études spéciales délivrés par les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Art. 3. — Le jury national chargé d'examiner les épreuves écrites des certificats d'hématologie, de parasitologie médicale, de bactériologie et de biochimie clinique comprend des professeurs ou agrégés des facultés de médecine, des facultés mixtes de médecine et de pharmacie ou des facultés de pharmacie.

Fait à Paris, le 16 mai 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Création d'un comité national à l'occasion du cinquantenaire de la mort d'Emile Zola.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1952: page 4187, au lieu de: « Mme Brylinski, Mme Leman, représentant la famille... », lire: « Mme Jacques Brylinski, Mme Jacques Leman, nées Leblond-Zola, représentant la famille de l'écrivain ».

Administration centrale.

Par arrêté du 12 mai 1952, Mme Message (Cladie), agent supérieur de 2e classe (2e échelon), est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 5 août 1952.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. Bartel (Pierre), professeur licencié d'histoire au lycée Schoelcher (Fort-de-France), est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 29 janvier 1951, en vue d'exercer des fonctions de professeur en Afrique occidentale française.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. Mongeaud (Pierre), instituteur de 3e classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 7 mars 1948, à la disposition du président du conseil, ministre des finances, pour exercer ses fonctions à la direction des cours de culture générale aux agents des finances.

Par arrêté du 30 mai 1952, Mme Acroute, née Demassieux, institutrice au lycée français de Beyrouth, est admise, avec effet du 1er janvier 1938, dans le cadre des institutrices du département du Pas-de-Calais, et sera considérée comme détachée depuis cette date. Ce détachement est valable jusqu'au 30 septembre 1938.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. Bergese (Etienne), inspecteur primaire (1re classe) continue d'être détaché auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950.

Musées de France.

Par arrêté du 25 avril 1952, M. Reynold Arnould a été nommé conservateur du musée du Havre.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 29 mai 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (jeunesse et sports).

Par décret en date du 29 mai 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 mai 1952, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Debuisne (Emile-Alexandre), vice-président d'honneur de la fédération des sociétés de gymnastique de Roubaix-Tourcoing; 51 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Fosset (Paul-Victor), président de la commission technique du comité des Flandres de gymnastique; 58 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Launay (Marcel-Louis), président du comité régional Paris et Seine de la fédération française de gymnastique; 47 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Parent (Jules), vice-président du comité d'organisation de la 63e fête fédérale de gymnastique de la fédération française de gymnastique; 50 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Sanction des études dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret n° 47-807 du 5 mai 1947 portant règlement des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1949, modifié par l'arrêté du 29 décembre 1950 fixant les conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur et du certificat d'ancien élève de ces établissements;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue,

Sur proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le rapport sur conférences, prévu à l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 1950 susvisé, n'intervient pas dans le calcul de la moyenne de quatrième année des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers. En conséquence, le total des coefficients de quatrième année est ramené de 28 à 27.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1952.

JEAN MASSON.

Modification de l'arrêté du 23 février 1952 portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

Par arrêté du 21 mai 1952, l'article 1er de l'arrêté du 23 février 1952 portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie est complété comme suit:

. . . . . .

ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE LIMOGES

. . . . . .

Section commerciale.

Pleinard (Jean).	Leobon (Jean).
Delomenie (René).	Villoutreix (Jean-Claude).
Halary (Claude).	Chuet (Jacques).
Nicot (Jean).	Fixot (Claude).
Dalmont (Jacques).	Gaudou (Jean).

. . . . . .

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Administration centrale.

Par arrêté du 10 mai 1952, les avancements suivants ont été accordés, à partir des dates indiquées ci-après, aux fonctionnaires et agents de l'administration centrale des travaux publics dont les noms suivent, savoir:

Administrateurs civils de 3e classe, 3e échelon, promus au 4e échelon.

Mlle Decottignies, à dater du 1er mai 1952.
M. Friry, à dater du 1er mai 1952.
Mme Balsalle, à dater du 1er mai 1952.
Mlle Bergougnous, à dater du 1er mai 1952.
Mlle Fribaud, à dater du 1er mai 1952.
Mlle Devreux, à dater du 1er mai 1952.
Mlle Michel, à dater du 1er mai 1952.

Agents supérieurs de 3e classe classe, 4e échelon, promus au 5e échelon.

Mme Arnaud, à dater du 1er mai 1952.
M. Darnis, à dater du 5 juin 1952.

Employés de bureau de 5e échelon promus au 6e échelon.

Mlle Henry, à dater du 5 février 1952.
Mlle Duplan, à dater du 1er avril 1952.
Mlle Goldstein, à dater du 1er mai 1952.

Employé de bureau de 4e échelon promu au 5e échelon.

Mlle Ottomani, à dater du 16 mars 1952.

Employés de bureau de 3e échelon promus au 4e échelon

Mlle Langlois, à dater du 1er mars 1952.
Mme Linard d'Argence, à dater du 21 mars 1952.

Agent de service de 6e échelon promu au 7e échelon.

M. Lasne, à dater du 7 mai 1952.

Agent de service de 5e échelon promu au 6e échelon.

M. Leuck, à dater du 29 mars 1952.

Hommes d'équipe de 1re catégorie, 2e échelon, promus au 3e échelon.

M. Ponthieux, à dater du 17 avril 1952.
M. Cornilly, à dater du 1er mai 1952.

Ouvrier professionnel de 1re catégorie, 3e échelon, promu au 4e échelon.

M. Goujon, à dater du 27 novembre 1949.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 13 mai 1952, en application des articles 117 et 118 (1er alinéa) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, fixant le statut général des fonctionnaires, la mise en disponibilité sans traitement accordée, sur sa demande, à M. Dadon (Gilbert), opérateur radioélectricien principal, par arrêtés des 25 octobre 1949, 12 mai 1950 et 19 juin 1951, est prolongée de trois ans, à compter du 1er mars 1952.

Par arrêté en date du 13 mai 1952, en application de l'article 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Le Maguer (Joseph), ingénieur des travaux météorologiques de classe exceptionnelle, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 21 mai 1952, sont promus:

AVANCEMENT DE CLASSE

INGÉNIEURS ADJOINTS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

De 2e classe.

M. Rosert (Henri), (choix), compte tenu de 2 mois de services militaires. Services militaires épuisés.

(A dater du 8 avril 1952.)

M. Cauchard (Georges) (anc. choix).

(A dater du 9 avril 1952.)

M. Calvet (Georges) (choix), compte tenu de 8 mois 21 jours de services militaires. Services militaires épuisés.

(A dater du 30 avril 1952.)

M. Paret (Georges) (choix).

(A dater du 1er mai 1952.)

M. Poggi (André (anc. choix), compte tenu de 2 mois de services militaires. Services militaires épuisés.

(A dater du 30 mai 1952.)

M. Vandewale (Maurice) (choix), compte tenu de 1 an, 11 mois 1 jour de services militaires. Services militaires épuisés.

(A dater du 1er juin 1952.)

M. Malecotte (Louis (ancienneté).

(A dater du 13 juin 1952.)

M. Treussart (Henri) (choix).

(A dater du 18 juin 1952.)

M. Legrand (Jean) (choix).

(A dater du 30 juin 1952.)

MM.

Drapeau (Hubert) (choix).
Dalbasti (Jean) (ancienneté (choix).

De 1re classe.

(A dater du 1er avril 1952.)

MM.

Lion (Emile) (choix).
Fort (Emile) (choix).

(A dater du 6 avril 1952.)

M. Brichet (Alfred) (ancienneté choix).

(A dater du 27 avril 1952.)

M. Palanque (Marcel) (choix).

(A dater du 1er mai 1952.)

MM.

Jacques (Paul) (choix)
Pouilloux (Emile) (ancienneté choix).
Blanchet (Jean) (choix).

(A dater du 1er juin 1952.)

MM.

Taillens (Roger) (choix).
Maury (René) (ancienneté choix).
Ollier (André) (choix).

(A dater du 30 juin 1952.)

MM.

Attane (Jean) (choix).
Roussel (Jacques) (ancienneté choix), compte tenu de 1 mois de services militaires. Services militaires épuisés.

AVANCEMENT DE GRADE

INGÉNIEURS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES

De 4e classe.

(A dater du 1er avril 1952.)

M. Thibaud (Emile).

(A dater du 8 avril 1952.)

M. Giteau (René).

(A dater du 16 juin 1952.)

M. Levis (Pierre).

(A dater du 28 juin 1952.)

M. Vernus (Robert).

(A dater du 30 juin 1952.)

MM.

Battefort (Raymond).
Didisse (Maurice).

AVANCEMENT DE CLASSE

De 3e classe.

(A dater du 16 avril 1952.)

M. Ourcival (Maurice (choix).

(A dater du 16 juin 1952.)

M. Hamel (Henri) (choix).

(A dater du 30 juin 1952.)

M. Monniot (Pierre) (ancienneté choix).

De 2e classe.

(A dater du 1er juin 1952.)

M. Beaulieux (Jean) (choix).

(A dater du 30 juin 1952.)

M. Salmon (Roger) (choix).

De 1re classe.

(A dater du 1er avril 1952.)

M. Dramet (Louis) (ancienneté choix).

De classe exceptionnelle (indice 450).

(Uniquement au choix.)

(A dater du 1er avril 1952.)

M. Magny (André).

(A dater du 1er juin 1952.)

M. Bloch (Jean-Michel).

Par arrêté du 21 mai 1952, sont promus:

INGÉNIEURS EN CHEF

De 1re classe.

(A dater du 30 juin 1952.)

MM. Eyraud (René), Emon (Jean).

INGÉNIEURS DE LA MÉTÉOROLOGIE

De 1re classe.

(A dater du 1er mai 1952.)

M. Borrel (Francis).

(A dater du 1er juin 1952.)

MM. Dady (Guy), Orieux (Adrien), Thoyon (Robert).

(A dater du 7 juin 1952.)

M. Grollet (Marcel).

(A dater du 10 juin 1952.)

M. Denouette (Fernand).

(A dater du 30 juin 1952.)

MM. Bordreuil (Claude), Augustin (Henri), Maschler (Philippe), Saissac (Joseph), Lach (Georges).

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 26 mai 1952, M. Desorges (Robert), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Briançon, a été chargé de l'arrondissement de Bonneville du service des ponts et chaussées de la Haute-Savoie, en remplacement de M. Raiton, appelé à une autre destination.

La date d'effet de ces dispositions sera fixée ultérieurement.

Par arrêté du 29 mai 1952, M. Luard (Marcel), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès d'Electricité de France, est maintenu dans la même position pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 1951, en vue de remplir les fonctions d'ingénieur au centre de documentation de la direction des études et recherches électriques.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-630 du 31 mai 1952 relatif aux déclarations de stocks de beurre conservés dans des installations frigorifiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 4 juillet 1934 tendant à assurer le contrôle de l'existence des entrepôts frigorifiques et des denrées alimentaires stockées;

Vu l'arrêté du 16 août 1934 relatif à la déclaration des installations industrielles du froid utilisées pour la conservation des denrées alimentaires;

Vu le décret du 17 août 1934 relatif aux déclarations de stocks de denrées alimentaires conservées en chambres froides;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret du 17 août 1934 sont, en ce qui concerne les déclarations de stocks de beurre, abrogées et remplacées par les dispositions du présent décret.

Art. 2. — Tout stock de beurre conservé dans l'une des installations frigorifiques visées par l'article 1er de l'arrêté du 16 août 1934 doit être déclaré par l'exploitant de l'installation dans les conditions fixées ci-après.

Art. 3. — La déclaration doit être établie mensuellement, conformément au modèle annexé au présent décret, et comporter les renseignements suivants ou, le cas échéant, la mention « néant »:

1° Quantités de beurre existant dans l'établissement le 1er du mois considéré à zéro heure, en distinguant le beurre métropolitain du beurre d'importation;

2° Entrées et sorties effectuées au cours du mois considéré;

3° Quantités de beurres stockées dans l'établissement le dernier jour du mois considéré à vingt-quatre heures.

En outre, l'exploitant doit tenir un registre journalier indiquant les entrées et sorties et les existants de beurre.

Art. 4. — La déclaration, revêtue du numéro d'enregistrement prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 août 1934, doit être adressée au plus tard le cinquième jour ouvrable du mois suivant le mois considéré au préfet du département où se trouve l'installation frigorifique intéressée.

Art. 5. — Les préfets sont chargés de l'enregistrement des déclarations de stocks de beurre prévues aux articles qui précèdent.

Ils adresseront au ministre de l'agriculture (direction de la production agricole, sous-direction des productions animales) le 15 de chaque mois, une récapitulation globale des déclarations afférentes au mois écoulé.

Art. 6. — Les infractions aux dispositions du présent décret soit constatées, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945.

Art. 7. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

MODELE DE DECLARATION

VISÉE A L'ARTICLE 3 DU DÉCRET N° 52-630 DU 31 MAI 1952

(A établir sur papier à en-tête de l'entreprise.)

Déclaration des quantités de beurre (1) conservées en installations frigorifiques.

Mois de ..... 195....

Raison sociale de l'entreprise: .....
Siège social: .....
Installation frigorifique sise: .....
Numéro d'enregistrement de l'installation: .....

ENTRÉES, SORTIES ET EXISTANT (2)	BEURRE métropolitain.	BEURRE d'importation.
Existant au 1er du mois à 0 heure.....	..... kg.	..... kg.
Entrées du mois.....	..... kg.	..... kg.
Sorties du mois.....	..... kg.	..... kg.
Existant le dernier jour du mois à 24 heures.....	..... kg.	..... kg.

A ....., le .....

(Signataire.)

(1) La présente déclaration s'applique à la totalité des beurres entreposés dans l'installation désignée ci-dessus, qu'il s'agisse:

De beurres appartenant au déclarant ou de beurres en dépôt;

De beurres entreposés pour une longue durée (report) ou pour peu de temps (stock outil).

(2) En regard de chacune des rubriques de cette colonne doit figurer, dans chacune des deux colonnes suivantes, soit une quantité de beurre, soit la mention « néant ».

Décret n° 52-631 du 31 mai 1952 déterminant les mesures de contingentement et de contrôle nécessaires à l'application de la loi du 24 mai 1951 relative à la culture et au prix de la chicorée à café.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 51-676 du 24 mai 1951 relative à la culture et au prix de la chicorée à café, et notamment son article 2;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La quantité de racines vertes de chicorée à café pouvant être récoltée, travaillée et vendue en France est fixée, chaque année, conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 24 mai 1951 susvisée, par décret contresigné par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. La répartition entre les attributaires en est faite dans les mêmes formes au vu, le cas échéant, d'un accord interprofessionnel conclu avant le 1er février de l'année considérée et, pour la récolte 1951-1952, dans le délai d'un mois à dater de l'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 2. — Peuvent participer à la répartition des producteurs ou transformateurs qui ont adhéré à un groupement professionnel constitué en vue de l'application des dispositions de la loi du 24 mai 1951 et agréé par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Les groupements professionnels sont constitués sous le régime des lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920 sur les syndicats professionnels. Leurs statuts, soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, doivent prévoir notamment:

1° La présence d'un représentant du ministre de l'agriculture à toutes les délibérations;

2° La communication obligatoire à ce représentant, sous peine de nullité, de toutes les décisions prises. L'exécution de ces décisions est suspendue jusqu'à approbation par le ministre, si le représentant de celui-ci le demande dans les quinze jours de la communication qui lui a été faite desdites décisions;

3° Le versement par les adhérents d'une cotisation proportionnelle à la quantité de marchandises produite ou transformée;

4° L'approbation du taux des cotisations par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

5° L'approbation des budgets et des comptes des groupements par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, ou par les fonctionnaires auxquels ils auront donné délégation à cet effet.

Art. 3. — Les accords interprofessionnels peuvent être conclus par des groupements agréés réunissant pour chaque catégorie, planteurs, sécheurs, raffineurs, les deux tiers au moins du nombre des professionnels ayant exercé leur activité respective au cours de la campagne précédente et représentant au moins les deux tiers de la production de ladite campagne.

La quantité produite est constatée au moyen des déclarations effectuées pour l'assiette de la taxe à la production et au besoin pour toutes justifications présentées par les assujettis ou exigées par l'administration.

Ne peuvent, pour l'application de l'alinéa 1er du présent article, être comptées dans chaque groupement comme entreprises distinctes, les filiales, les succursales et, d'une façon générale, les entreprises ayant entre elles un lien de dépendance.

Art. 4. — L'accord interprofessionnel doit comporter:

1° Les bases de répartition individuelle, entre les divers intéressés, du contingent global de chicorée à café. Ces bases seront définies au sein de chacune des professions en cause à la majorité des deux tiers, les personnes composant cette majorité devant, en outre, représenter au moins les deux tiers de la production de la profession dont il s'agit;

2° La création d'un comité de direction composé de membres des groupements ayant conclu l'accord, pour assurer l'exécution et le contrôle de cette répartition sous la surveillance et avec l'approbation du représentant du ministre de l'agriculture.

Le directeur de la production agricole exercera les fonctions de président de ce comité. Il pourra déléguer ses pouvoirs à tout fonctionnaire de son choix et, en particulier, aux ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

Art. 5. — Les groupements professionnels et le comité de direction de l'accord interprofessionnel, institués en application du présent décret, sont soumis au contrôle économique et financier de l'Etat, prévu par l'ordonnance du 23 novembre 1944.

Art. 6. — Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 21 mai 1952, M. Berengier (Pierre-Auguste-Gabriel), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 22 juin 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du 21 mai 1952, M. Ducam (Victor-Gervais), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 19 juin 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er juillet 1952.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en mai et qui ont reçu des ordres à cet effet rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires, s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administratif (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou par voie maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régularisation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement, appuyées de toutes pièces justificatives, seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir au Cameroun.

M. Cloix (Louis).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Besse (Georges).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Bernacchi (Antoine).

Pour servir au Cameroun.

MM. Aimont (René), Roguet (Jacques), Dumont (Georges).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Boraud (Claude), Collery (Louis).

MAGISTRATS D'OUTRE-MER

Groupe des magistrats du 3e au 5e degré.

Pour servir à Madagascar.

M. Versini (Paul) (rejoindra immédiatement).

Groupe des magistrats du 11e au 14e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Pautrat (René) (rejoindra immédiatement).

Pour servir à Madagascar.

M. Peyronnier (André) (rejoindra immédiatement).

TRANSMISSIONS D'OUTRE-MER

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

A. — SERVICE DE L'EXPLOITATION

Groupe des chefs de centre, chefs de poste et sous-chefs de poste.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Laugier (Pierre).

C. — LIGNES ET INSTALLATIONS

Groupe des chefs d'équipe principaux et chefs d'équipe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Fromage (André).

ADMINISTRATION GENERALE

Groupe des chefs de bureaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Marie-Claire (Louis).

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Dargodes (Victor).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Laval (Pierre), Corbet (Robert), Gross (Othon).

INSPECTION DU TRAVAIL

Groupe des inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir à la Côte française des Somalis.

M. Sauvaire (Raoul).

TRESORERIES

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe, de 1re et 2e classe et des commis.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Espian (Edwige).

Pour servir au Cameroun.

M. Farrier (Jean).

AGRICULTURE

Groupe des ingénieurs en chef et ingénieurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Fressanges (Eugène).

EAUX ET FORETS

Groupe des conservateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bonnet (Georges).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Franzini (Francis).

Groupe des inspecteurs principaux et inspecteurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Charpy (Bernard).

TRAVAUX PUBLICS, MINES, TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Mettale (Gaston).

Pour servir au Cameroun.

M. Tonelli (Pierre) (rejoindra immédiatement).

ET TELEPHONES
MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES

Décrets du 13 mai 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 13 mai 1952, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 29 avril 1952 constatant que les nomination et promotion comprises dans le présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promu ou nommé:

Au grade d'officier.

M. Grimm (Henri), inspecteur principal à Dijon. Chevalier du 25 février 1937.

Au grade de chevalier.

M. Lecuyer (Fernand-Camille-Paul), receveur de 4e classe à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre); 39 annuités de services civils et militaires.

Modification de la répartition des réseaux téléphoniques en circonscriptions.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur la proposition du secrétaire général,

Vu les articles 40 et 41 de la loi de finances du 31 décembre 1936 concernant la répartition des réseaux en circonscriptions téléphoniques;

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble des ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit décret du 16 avril 1943 portant définition du réseau téléphonique local,

Arrête:

Art. 1er. — La répartition des réseaux locaux en circonscriptions est modifiée ainsi qu'il suit:

DÉPARTEMENTS	NOM DU RÉSEAU	NOM de la circonscription de rattachement.
Dordogne.	Saint-Pierre-d'Eyraud.	Sigoulès.
Dordogne.	Saint-Vincent-de-Cosse.	Sarlat.
Dordogne.	Saint-Mesmin.	Lanouaille.
Doubs.	Valentin.	Audeux.
Garonne (Haute-).	Lamasquère.	Muret.
Marne.	Lignon.	Sompuis.
Meuse.	Tannois.	Bar-le-Duc.
Oise.	Tillé.	Beauvais.
Pyrénées (Basses-).	Billère.	Pau.

Art. 2. — Les réseaux ci-dessous sont fusionnés:

DÉPARTEMENT	RÉSEAU supprimé.	RÉSEAU de rattachement.	NOM du nouveau réseau.
Dordogne.	Saint-Pierre-d'Eyraud.	Gardonne.	Gardonne.
Dordogne.	Saint-Vincent-de-Cosse.	Beynac-et-Cazenac.	Beynac-et-Cazenac.
Dordogne.	Saint-Mesmin.	Savignac-Ledrier.	Savignac-Ledrier.
Doubs.	Valentin.	Ecole.	Ecole.
Garonne (Haute-)	Lamasquère.	Saint-Clar.	Saint-Clar.
Marne.	Lignon.	Somsois.	Somsois.
Meuse.	Tannois.	Longeville-en-Barrois.	Longeville-en-Barrois.
Oise.	Tillé.	Beauvais.	Beauvais.
Pyrénées (Basses).	Billère.	Pau.	Pau.

Art. 3. — Sont réunis en un seul réseau les postes centraux situés sur le territoire de la commune de:

a) Millau (Aveyron);
b) Ciry-le-Noble (Saône-et-Loire);
c) Sigy (Seine-Inférieure).

Art. 4. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mai 1952.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
Le secrétaire général,
HONORÉ FARAT.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture en date du 5 mars 1952, pris en application de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, en vue de la détermination du montant de la fraction d'indemnité visée à l'article 23 (1°) modifié de ladite loi, est homologué, pour tous les départements de la France métropolitaine, y compris la Corse, le premier supplément au barème des frais de reconstitution applicable, pour les années 1949 et 1950, aux plantations fruitières de moyennes et petites formes palissées (espalier, contre-espalier, haie fruitière), tel qu'il figure en annexe audit arrêté.

NOTA. — Conformément aux dispositions dudit arrêté, un exemplaire est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et un autre au siège de chaque délégation départementale ou interdépartementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Remise de débet.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 29 mai 1952, il est fait remise gracieuse à M. Vinatier (Marcel), domicilié allée des Remparts, à Egletons (Corrèze), de la somme de 2.956 F sur celle de 5.165 F représentant le reliquat des indemnités de réquisition de 6.956 F versées à M. Virole, prestataire de ladite réquisition dans les conditions prévues par l'article 27 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945.

Conditions d'occupation suffisante de locaux d'habitation dans différentes communes.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de l'intérieur, le ministre de la santé publique et de la population, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, modifiée et prorogée, et notamment les articles 3, 7, 18 et 28 de ce texte;

Vu le décret n° 47-213 du 16 janvier 1947 portant application de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 susvisée, et notamment l'article 4 de ce texte;

Vu l'article 236 du code général des impôts et les articles 59 et 68 de l'annexe III dudit code;

Vu les arrêtés interministériels des 1er juillet 1949, 3 octobre 1949, 28 décembre 1949 et 30 décembre 1950 définissant les conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation dans différentes communes;

Vu l'arrêté interministériel du 26 février 1951 portant suppression de la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés dans différentes communes;

Vu les arrêtés interministériels des 13 mars et 7 juillet 1951 portant suppression de divers services municipaux et intercommunaux du logement;

Vu les avis des préfets et des maires intéressés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des arrêtés interministériels des 1er juillet 1949, 3 octobre 1949, 28 décembre 1949 et 30 décembre 1950 définissant les conditions particulières d'occupation suffisante

des locaux d'habitation sont rapportées, en tant qu'elles concernent les communes de:

Calvados: Condé-sur-Noireau, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque, Vire.
Cher: Vierzon.
Eure: Evreux.
Finistère: Morlaix.
Garonne (Haute-): Toulouse.
Ille-et-Vilaine: Fougères.
Indre-et-Loire: Tours.
Indre: Vienne, Pont-Evêque.
Loir-et-Cher: Blois.
Loire-Inférieure: Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Pornichet, Saint-Brévin, Saint-Nazaire.
Loiret: Orléans.
Manche: Avranches, Coutances.
Morbihan: Vannes.
Orne: Flers.
Pyrénées (Hautes-): Tarbes.
Rhône: Givors, Lyon.
Saône-et-Loire: le Creusot.
Sarthe: le Mans.
Savoie: Chambéry.
Seine-Inférieure: le Havre, Neufchâtel-en-Bray.
Somme: Amiens.
Vienne: Poitiers.
Vienne (Haute-): Limoges.

Art. 2. — Sur le territoire de la commune de Fougères (Ille-et-Vilaine), sont considérés comme insuffisamment occupés, les locaux comportant un nombre de pièces principales d'habitation supérieur à celui des personnes qui y ont effectivement leur résidence principale, augmentée d'une unité pour la première personne.

Art. 3. — En ce qui concerne la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés, les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er janvier 1952.

Art. 4. — Le directeur général de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur général des impôts au ministère des finances et les préfets intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 1952.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
IVAN-MATHIEU LABRY.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 29 mai 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 mai 1952, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 27 mai 1952 portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés:

Au grade de chevalier.

MM.

Cossart (Vaast-Alcide-Maximilien), secrétaire général de l'Edelweiss, amicale des anciens chasseurs alpins en Savoie et Dauphiné; 37 ans 10 mois de services civils et militaires.

Culmann (Philippe-Georges), trésorier du comité des œuvres de guerre de Deauville; 37 ans 3 mois de services civils et militaires.

Programme du concours de rédacteur prévu à l'article 3 du décret n° 52-402 du 12 avril 1952 portant règlement d'administration publique pour l'intégration des agents visés à l'article 176 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 dans les cadres du personnel administratif des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mai 1952: page 5376, 1re colonne, article 1er, paragraphe *b*, compléter la quatrième ligne par: « (coefficient: 3; durée: quatre heures) ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Directions départementales de la population et l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 26 mai 1952, M. Blettery (Jean-Baptiste), commis principal de classe exceptionnelle, 2e échelon, à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Loire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 21 juin 1952.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 27 mai 1952, Mme le docteur Masson, médecin-chef à l'hôpital psychiatrique d'Alençon (Orne), suspendue de ses fonctions, est mise en disponibilité d'office, à compter du 5 juin 1952.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 27 mai 1952, M. le docteur Bozonnet (Victor), mis à la disposition du préfet de Saône-et-Loire en vue d'assurer les fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux de son département, est nommé médecin adjoint au sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire), en remplacement de M. le docteur Durand, non installé, appelé à d'autres fonctions.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 3 juin 1952.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre suppléant d'une commission.

2. — Vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

Département de la Loire (M. Rousselot, rapporteur).

3. — Vote du projet de loi (n° 1911) ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (nos 3163, 3277, — M. René Schmitt, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

4. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin détruit par les Allemands en 1940, et instituant une souscription nationale à cet effet (nos 2838, 3194. — M. Triboulet, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

5. — Vote de la proposition de loi (n° 247) de M. Dagain et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 93 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires (2e inscription) (nos 1081, 2030. — M. Cristofol, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

6. — Vote du projet de loi (n° 3115) portant modification de l'article 24 de la loi n° 47-1746 du 6 septembre 1947, modifiée par les lois n° 48-1532 du 29 septembre 1948, n° 51-15 du 4 janvier 1951 et n° 51-1096 du 14 septembre 1951 (n° 3275. — M. René Schmitt, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

7. — Vote sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'article unique du projet de loi (n° 3133) relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie, modifié et complété par l'amendement de M. Degoutte (n° 19) et contre toute demande de disjonction, toute motion, tous autres amendements ou articles additionnels de nature à modifier ledit article, à en réduire la portée ou à en retarder l'application.

8. — Discussion des interpellations:

1° De M. Aumeran, sur le renouvellement, en Tunisie, d'une politique déjà pratiquée en Indochine et susceptible d'entraîner de dangereuses conséquences pour la paix mondiale;

2° De M. Fouchet, sur la situation en Tunisie et sur les conséquences qui doivent en être tirées.

3° De M. Bartolini, sur les mesures illégales prises par le commandant maritime du port de Bizerte à l'encontre de huit ouvriers licenciés d'office et de douze chefs d'équipe révoqués de leurs fonctions pour avoir participé à la grève menée en protestation contre la répression sanglante exercée contre le peuple tunisien et pour le respect de ses légitimes revendications; sur la violation du droit syndical, du droit de grève et des règles de licenciement en vigueur dans les règlements du port; sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: *a*) pour la levée immédiate de toutes les sanctions et l'indemnisation équitable des ouvriers et chefs d'équipe illégalement punis; *b*) pour mettre un terme à l'arbitraire du commandant maritime du port de Bizerte et les sanctions qu'il compte prendre à son égard;

4° De M. Verdier, sur les instructions adressées au résident général de France en Tunisie et sur les mesures prises les 25 et 26 mars 1952;

5° De M. Giavoni, sur les mesures de violence dont le Gouvernement se rend coupable en Tunisie et sur les moyens qu'il entend employer pour mettre en liberté immédiate les ministres et tous les patriotes tunisiens, emprisonnés et déportés, lever l'état de siège, supprimer la censure et rappeler MM. de Hauteclocque et Garbay, rapatrier les troupes et autres forces de répression, satisfaire les légitimes aspirations du peuple tunisien à la liberté et à l'indépendance nationale;

6° De M. Dronne, sur la politique suivie par le Gouvernement à l'égard de la création du nouvel Etat de Libye et sur les mesures qu'il a prises afin de sauvegarder, d'une part, les intérêts français au Fezzan et dans les oasis de Ghât et de Ghadamès et, d'autre part, l'intégralité de l'Afrique du Nord française;

7° De M. Quilici, sur les événements de Tunisie et la politique que le Gouvernement compte suivre dans la régence;

8° De M. Jacques Chevallier, sur le point de savoir si l'attitude que le Gouvernement entend adopter en Tunisie s'inscrit véritablement dans le cadre d'une politique générale d'union française;

9° De M. André Denis, sur les événements du 26 mars en Tunisie qui, faisant suite aux inqualifiables opérations du Cap Bon, sont de nature à compromettre les rapports entre la France et la Tunisie et constituent une atteinte au droit des gens et au prestige de notre pays;

10° De M. Fonlupt-Esperaber, sur la situation actuelle en Tunisie, sur les mesures prises sous la responsabilité du résident général de France à Tunis et sur les moyens par lesquels le Gouvernement entend rétablir entre le gouvernement de Sa Majesté le Bey et le Gouvernement français les relations confiantes permettant l'accès progressif de la Tunisie à l'autonomie interne;

11° De M. Mitterrand, sur la politique que le Gouvernement compte suivre en Tunisie;

12° De M. Caillavet, sur la politique que le Gouvernement entend suivre en Tunisie.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 3 juin 1952.

N° 3086. — Rapport de M. Catrice, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi relatif à la ratification: d'une convention sur la nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers; d'une convention sur la valeur en douane des marchandises; d'une convention portant création d'un conseil de coopération douanière; d'un protocole relatif au groupe d'études pour l'union douanière européenne, signés à Bruxelles le 22 décembre 1950.

N° 3172. — Proposition de loi de M. Henri Grimaud tendant à modifier l'article 344 du code civil, afin de permettre l'adoption dans certains cas où les conditions d'âge ne sont pas remplies (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3112. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à abroger les dispositions législatives concernant la zone des anciennes fortifications de Paris et la zone établie à titre de sauvegarde sur le territoire des communes de banlieue limitrophes de la ville de Paris (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 3111. — Proposition de résolution de M. Médecin tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi complétant la liste des bénéficiaires du statut des grands invalides de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3157. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier l'acte dit loi du 2 novembre 1941, complété par l'ordonnance du 2 décembre 1944, afin de prolonger le délai pendant lequel une demande de légitimation judiciaire peut être introduite en faveur d'un enfant naturel reconnu dont l'un des parents est mort du fait de la guerre (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3159. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont modifiant l'article 1742 du code civil en ce qui concerne l'attribution préférentielle des locaux d'habitation après le décès de leurs titulaires (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3160. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à modifier l'article 8 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3161. — Proposition de loi de M. Marc Dupuy tendant à relever de 15 à 30 francs la base d'imposition des attractions foraines et à exonérer de la taxe sur les spectacles certains divertissements forains (renvoyée à la commission des finances).

N° 3162 (1). — Proposition de loi de M. Rosenblatt tendant à valider les années de service accomplies dans les usines façonnières de tabacs d'Alsace et de Lorraine entre 1919 et la date de nationalisation au titre de la loi du 2 août 1949 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3163. — Proposition de résolution de M. Gabriel Paul tendant à inviter le Gouvernement à accorder la gratuité des repas aux élèves des centres d'apprentissage publics (renvoyée à la commission du travail).

N° 3538. — Avis, transmis par M. le président du Conseil économique, sur le projet de loi relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo.

N° 3539. — Rapport de M. Schmittlein, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi tendant à l'organisation du service de santé scolaire et universitaire.

N° 3543. — Proposition de résolution de M. Tourné tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un débat public, avant le 15 juin, sur la crise viticole française et les mesures à prendre pour y remédier (renvoyée à la commission des boissons).

N° 3541. — Rapport de M. Jean-Paul Palewski, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant à prévoir un crédit supplémentaire de 15 millions de francs pour célébrer dignement le centenaire de la création de la médaille militaire.

(1) Tirage restreint.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE SOCIALISTE
(105 membres au lieu de 104.)

Ajouter le nom de M. Conte.

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.
(1 membre au lieu de 2.)

Supprimer le nom de M. Conte.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 4 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Suite de la discussion du rapport de M. Alphonse Denis sur la proposition de résolution (n° 2185) de M. Jacques Duclos tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour obtenir une baisse de prix sur tous les produits ayant subi des hausses depuis le mois d'octobre 1951.

II. — Discussion du rapport de Mme Estachy sur la proposition de résolution (n° 2379) de Mme Vermeersch tendant à faire rétablir les licences d'importation et les droits de douane pour les articles vestimentaires de provenance étrangère.

III. — Discussion du rapport de M. Jarrosson sur le projet de loi (n° 2830) autorisant la ratification de l'accord franco-polonais de règlement des créances financières françaises sur la Pologne.

IV. — Nomination des membres du groupe d'étude de la valeur de remplacement (stock-outil).

V. — Compte rendu de l'audience du bureau de la commission par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

VI. — Nomination de rapporteurs pour les projets de loi (n°s 3380, 3382, 3381, 3391 et 3399) autorisant la ratification de décisions douanières concernant le Cameroun, l'Afrique occidentale française, Saint-Pierre et Miquelon, l'Afrique équatoriale française et l'Algérie.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 4 juin 1952 (local du 6e bureau):

1° A dix heures.

I. — Compte rendu de l'entrevue du bureau avec M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.

II. — Nomination du rapporteur de la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale allemande.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3360) modifiant la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie et étendant à la Tunisie l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2565 du 30 octobre 1945;

La proposition de loi (n° 3413) tendant à autoriser la ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, des représentants nationaux et du personnel international, signée à Ottawa le 20 septembre 1951.

IV. — Suite du rapport de M. de Beaumont sur le traité instituant une communauté européenne de défense et discussion de ses conclusions.

V. — Compte rendu de M. Gérard Jaquet sur la session du Conseil de l'Europe.

VI. — Vote d'une motion de M. Florimond Bonte.

2° A seize heures.

Audition de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 4 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 232).

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 3111) (ratification de la convention internationale n° 99 relative aux salaires minima agricoles);

La proposition de résolution (n° 3125) de M. Gozard (prorogation au delà du 31 juillet de la validité des bons de détaxe sur les carburants agricoles);

La proposition de résolution (n° 3146) de M. Lucien Lambert (suspension des importations de pommes de terre);

La proposition de résolution (n° 3147) de M. Zunino (revision du taux d'imposition des cultures légumières du Var et des Bouches-du-Rhône).

II. — Examen des amendements aux rapports de M. Lamarque-Cando sur le statut du fermage:

Article 22 (n°s 576, 913 et 1033);

Article 56 (n°s 1021 et 1032).

III. — Suite du rapport de M. Laborbe sur sa proposition de loi (n° 1717) relative aux calamités agricoles.

IV. — Rapport de M. Lalle sur sa proposition de loi (n° 2893) relative aux plantations forestières.

V. — Rapport de M. Boscary-Monsservin sur les propositions de loi (n°s 518, 713 et 1069) de M. Triboulet, de M. Jean Durand, sénateur, et de M. Defos du Rau, relatives aux tribunaux paritaires de fermage.

La commission des boissons se réunira le mercredi 4 juin 1952, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 3365) de M. Alcide Benoit (distance des plantations dans l'aire de la Champagne).

II. — Rapport supplémentaire de M. Thibault sur la proposition de loi (n° 115) de M. Paul Coste-Floret (comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante) (rapport n° 933).

III. — Suite de l'examen de la situation viticole.

IV. — Examen du rapport de M. Tourné sur sa proposition de résolution (n° 3297) impôts et taxes sur le vin.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 4 juin 1952, à dix heures, à quinze heures et à vingt et une heures (local de la commission n° 213):

I. — Audition de M. Pierre Montel, secrétaire d'Etat à l'air, sur le budget de son département.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3379) de M. Alfred Coste-Floret tendant à la réintégration de certains officiers d'active dégagés des cadres;

Le projet de loi (n° 3120) relatif au déclassement de la caserne Watrin, de Bastia (Corse);

Le projet de loi (n° 3166) autorisant le Gouvernement à conférer à titre posthume la dignité de maréchal de France au général d'armée Leclerc de Hauteclocque.

III. — Désignation de sept commissaires pour faire partie d'une commission d'enquête.

IV. — Décisions à prendre concernant le budget militaire de l'exercice 1952 (articles de loi, sections guerre, air et marine, budgets annexes).

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 4 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Suite de l'audition de M. André Marie, ministre de l'éducation nationale, sur la question des abattements ou blocages de crédits opérés sur le budget de son département.

II. — Désignation des membres des sous-commissions des beaux-arts, de la recherche scientifique et des sports.

III. — Fixation de la date des visites de la commission à la manufacture nationale de Sèvres et à l'exposition de la Société des artistes décorateurs.

IV. — Rapport de M. Flandin sur le rapport repris (n° 1920) tendant à introduire l'enseignement officiel de la chiropractie dans les facultés de médecine.

V. — Nomination de rapporteurs pour:

Le rapport repris (n° 1923) (comité national d'action universitaire et sociale);

La proposition de loi (n° 3313) de M. Serafini (art. 8 du décret du 26 juin 1946);

La proposition de résolution (n° 3135) de M. Faraud (subvention en faveur de la Société des artistes décorateurs).

VI. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 4 juin 1952, à onze heures (local de la commission n° 219):

I. — Suite de l'examen de l'avis de la commission de la justice et de législation sur le rapport repris (n° 171) relatif à la prophylaxie de l'alcoolisme.

II. — Rapport de Mme de Lipkowski sur la proposition de résolution (n° 1151) de M. Dufour relative à l'aménagement et au fonctionnement des dispensaires antituberculeux.

III. — Questions diverses.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 3373) de MM. Roger Devemy et Robert Lecourt concernant les aveugles et paraplégiques orphelins de guerre;

La proposition de loi (n° 3134) de M. René Schmitt tendant à relever le taux des allocations d'assistance de la loi du 14 juillet 1905.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 4 juin 1952, à seize heures (local de la commission n° 207):

I — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 2240) (extension à l'Algérie de la loi du 11 février 1951 relative au sursis et aux circonstances atténuantes);

Le projet de loi (n° 3228) (convention entre l'Etat et le département de la Moselle);

La proposition de loi (n° 3317) de Mme de Lipkowski (retraite des employés communaux);

La proposition de loi (n° 3323) de M. Menu, sénateur (marchés des communes);

La proposition de loi (n° 3375) de M. René Schmitt (titularisation d'agents du M. R. U.);

Le projet de loi (n° 3383) (frais dus aux mahakmas d'Algérie);

Le projet de loi (n° 3385) (application à l'Algérie des articles 8 et 9 de la loi du 27 novembre 1943 portant création d'un service de police technique);

Le projet de loi (n° 3387) (cadis spéciaux d'Algérie);

Le projet de loi (n° 3392) (création de débits de boissons);

Le projet de loi (n° 3395) (usage des hauts-parleurs sur la voie publique).

II. — Urgence pour la proposition de résolution (n° 3369) de Mme de Lipkowski tendant à réparer les dommages causés et à accorder des récompenses aux membres du service d'ordre blessés lors des échauffourées du 28 mai 1952. — Nomination du rapporteur.

III. — Rapport supplémentaire de M. Rabier sur le rapport repris (n° 176) concernant les territoires du Sud de l'Algérie (rapport n° 1170).

IV. — Rapports de M. Haumesser sur:

Le refus d'homologation (n° 954) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la prorogation de certains baux;

Le projet de loi (n° 1369) relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers;

Sa proposition de loi (n° 490) tendant à améliorer le recrutement et l'avancement des juges de paix en fonction en Algérie.

V. — Rapports de M. Quinson sur:

Sa proposition de loi (n° 2907) tendant à aider les collectivités, les associations syndicales prévues par la loi du 27 juin 1865, ou les propriétaires, dans les travaux de viabilité et l'assainissement des voies privées;

Le projet de loi (n° 1372) relatif au contrôle des dépenses engagées des budgets de Paris et de la Seine.

VI. — Rapports de M. Jules Valle sur:

La proposition de loi (n° 399) de M. Emile Hugues tendant à rendre applicables à l'Algérie et aux départements d'outre-mer la loi du 8 décembre 1950 et l'article 20 de la loi du 25 ventôse an XI contenant l'organisation du notariat;

Le projet de loi (n° 1359) relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas, des appels interjetés en matière musulmane.

VII. — Rapport de Mme Sportisse sur la proposition de loi (n° 3359) de M. Desson relative à l'application à l'Algérie de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens d'entreprises de presse.

VIII. — Avis de Mme Sportisse sur:

La proposition de loi (n° 303) de M. Guyot tendant à déterminer le payement des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité, aux ayants droit, résidant en Algérie, des salariés algériens résidant en France (rapport n° 2889);

Les propositions de loi (n°s 304 et 1689) de M. Guyot et de M. Rabier relatives au régime des prestations familiales applicables aux algériens travaillant en France, dont la famille reside en Algérie.

IX. — Rapport de M. Dorey sur la proposition de loi (n° 2209) de Mme Francine Lefebvre tendant à accorder aux personnels du service actif de la désinfection de la ville de Paris le bénéfice de la loi du 17 mars 1950.

X. — Rapport de M. Demusois sur la proposition de résolution (n° 2151) de M. Mignot tendant à assurer au plus tôt la péréquation des pensions des retraites des collectivités locales.

XI. — Rapport de M. Guihmuller sur les propositions de loi (n°s 3033 et 3035) de M. Ulver et de M. Sousteile tendant à compléter la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les fonctionnaires résistants.

XII. — Rapport supplémentaire de M. Cristofol sur les propositions de loi (n°s 522 et 1091) de M. Barthélemy relatives à la rémunération des fonctionnaires mutilés en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre (rapport n° 2216).

XIII. — Suite du rapport de M. Cristofol sur la proposition de loi (n° 1230), dont il est l'auteur, tendant à faire respecter la durée légale du travail en ce qui concerne les garçons-verseurs des recettes-perceptions.

XIV. — Rapport supplémentaire de M. Schaff sur la proposition de loi (n° 299) de M. Pierre Montel tendant à autoriser les inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés.

XV. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de résolution (n° 537) de M. Frédéric-Dupont tendant à réserver 30 p. 100 des embauchages dans les postes d'auxiliaires aux femmes seules de plus de cinquante ans;

La proposition de loi (n° 1625) de M. Ulver tendant à la réforme du régime administratif de Paris et de la Seine;

La proposition de loi (n° 1382) de M. Debû-Bridel, sénateur, tendant à déterminer les délais d'approbation des budgets de Paris et de la Seine;

Les propositions de loi (n°s 1986, 2119, 2700 et 2936) de M. Godin, de M. Jean-Paul David, de M. Bruyneel et de M. Le Guyon, sénateur, relatives à la composition du Gouvernement;

La proposition de résolution (n° 3040) de M. Charrot tendant à prévoir un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur aux fonctionnaires retraités de 1939 à 1947.

XVI. — Rapport de M. Solinhac sur la proposition de loi (n° 2207) de M. Cayeux tendant à accorder des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension du personnel de l'institut médico-légal.

XVII. — Rapport de M. Solinhac sur la proposition de loi (n° 1187) de M. Bissol tendant à introduire dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la loi municipale qui n'y sont pas en vigueur.

XVIII. — Rapport de M. Demusois sur sa proposition de résolution (n° 1361) relative aux crédits nécessités par le relèvement des salaires des personnels communaux.

XIX. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 252) de Mme Poinso-Chapuis relative à la validation des services accomplis par les assistantes sociales dans les services sociaux privés suppléant des services sociaux publics.

XX. — Rapport de M. Rabier sur sa proposition de loi (n° 2653) portant application à l'Algérie de la loi du 30 août 1947 instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre.

XXI. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 4 juin 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3445) de M. Ramarony modifiant l'article 832 du code civil;

La proposition de loi (n° 2718) de M. de Montgolfier modifiant l'article 2135 du code civil;

Le projet de loi (n° 3386) relatif au mariage des militaires participant aux opérations de Corée;

Le projet de loi (n° 3473) modifiant l'article 26 du code pénal;

Le projet de loi (n° 3354) modifiant l'article 37 du code pénal;

Le projet de loi (n° 3409) modifiant les articles 136, 475 à 477 du code pénal;

Le projet de loi (n° 3394) modifiant les articles 139, 140, 142 à 144, 260, 479, 480 et 481 du code pénal;

Le projet de loi (n° 3236) modifiant l'article 217 du code pénal;

Le projet de loi (n° 3352) modifiant l'article 260 du code pénal;

La proposition de loi (n° 3372) de M. Gau prohibant les procédés techniques portant atteinte au respect de la personnalité humaine;

Le projet de loi (n° 3465) concernant les amendes de police;

Le projet de loi (n° 3388) relatif au maintien de certaines dispositions pénales en Alsace-Lorraine;

Le projet de loi (n° 3227) relatif à la police de la circulation routière;

La proposition de loi (n° 2547) de M. Deixonne portant rétablissement de la légalité républicaine en matière de réglementation des champs de courses;

Le projet de loi (n° 3398) relatif aux biens sarrois mis sous séquestre en France;

La proposition de loi (n° 3198) de M. Bouvier O'Cottereau relative aux biens sarrois mis sous séquestre en France;

Le projet de loi (n° 3389) relatif au régime des matériels de guerre, armes et munitions.

II. — Avis de M. Henri Grimaud sur le rapport (n° 3085) de Mme Poinso-Chapuis concernant le projet de loi relatif aux ententes professionnelles.

III. — Examen pour avis du projet de loi (n° 3226) relatif aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952. — Nomination du rapporteur.

IV. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le rapport repris (n° 323) tendant à réprimer les ventes spéculatives d'immeubles par appartements.

V. — Suite du rapport de M. Wasmer sur le rapport repris (n° 67) relatif au statut et à la compétence des conseils de préfecture.

VI. — Suite du rapport de M. Defos du Rau sur sa proposition de loi (n° 2214) complétant l'article 194 du code d'instruction criminelle.

VII. — Suite du rapport de M. Grousseaud sur l'avis (n° 1101) du Conseil de la République concernant le projet de loi relatif à la répression des crimes et délits commis contre les enfants.

VIII. — Rapport de M. Lacaze sur l'avis (n° 2928) du Conseil de la République concernant la proposition de loi tendant à modifier les dispositions relatives au nom des enfants naturels reconnus d'abord par la mère et ultérieurement par le père

IX. — Rapport de M. Lacaze sur l'avis (n° 1025) du Conseil de la République concernant la proposition de loi tendant à modifier la loi du 29 avril 1845 sur les irrigations en étendant le bénéfice de ses dispositions aux adductions d'eau potable.

X. — Avis de M. de Félice sur le rapport (n° 1033) de M. Tanguy Prigent concernant les propositions de loi tendant à modifier le statut du fermage.

La commission des pensions se réunira le mercredi 4 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 266):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 3411) de M. Emile Hugues tendant à compléter l'article 36 de la loi du 20 septembre 1948.

II. — Rapport de Mme Péri sur sa proposition de loi (n° 158) tendant à étendre le bénéfice de la pension d'ascendant aux ascendants victimes de la guerre qui ne sont imposables à l'impôt sur le revenu que pour un revenu ne dépassant pas 50.000 F.

III. — Rapports de M. Guislain sur:

La proposition de loi (n° 1018) de M. Darou tendant à rétablir la présomption d'origine au bénéfice des militaires présents sous les drapeaux, pour toutes les maladies contractées ou aggravées durant cette période;

La proposition de résolution (n° 2073) de M. Darou invitant le Gouvernement à établir un plan quadriennal pour apporter une solution aux revendications du monde ancien combattant.

IV. — Rapport de M. Mouton sur sa proposition de loi (n° 2863) tendant à accorder une somme forfaitaire de 15.000 F aux bénéficiaires du statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi pour l'indemnisation des pertes de biens.

V. — Avis de M. Tourné sur sa proposition de loi (n° 3419) tendant à annuler le décret du 28 avril 1952, réduisant de 1.250 millions de francs les crédits déjà votés pour 1952 en faveur des anciens combattants et victimes de guerre.

VI. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le mercredi 4 juin 1952, à dix heures (local de la commission n° 220):

Rapport de M. Guy Desson sur sa proposition de loi (n° 3288 rectifié) tendant à créer un fonds de développement de l'industrie cinématographique.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 4 juin 1952, à dix heures (local de la commission n° 264):

I. — Communication de M. Deixonne relative aux cumuls d'une pension de retraite avec un traitement d'activité.

II. — Rapport de M. Védrines sur sa proposition de résolution (n° 361) relative à l'exploitation des mines de l'Allier.

III. — Audition de M. Furaud, auteur d'une opposition au vote sans débat du rapport repris (n° 670) sur le projet de loi créant le bureau de recherches géologiques.

IV. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 3129) de M. Rey relative à l'organisation d'un mode de transport rationnel et économique du pétrole brut du Sud-Ouest.

V. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 4 juin 1952 (local de la commission n° 208);

1° A onze heures.

I. — Rapport de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 1414) tendant à modifier l'ordonnance du 10 avril 1945 sur les travaux préliminaires à la reconstruction.

II. — Questions diverses.

III. — Audition des représentants de l'union nationale des coopératives de reconstruction et de l'union nationale des associations syndicales de reconstruction.

2° A quinze heures.

Audition de M. Claudius-Petit, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, et de M. Jean-Moreau, secrétaire d'Etat au budget.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 5 juin 1952, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen des pétitions.

II. — Discussion de la proposition de M. Paul-Coste Floret tendant à demander le renvoi au fond à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, des articles de la loi d'amnistie relatifs aux inéligibilités, dont elle est saisie pour avis.

III. — Discussion générale du rapport préliminaire de M. Defos du Rau relatif à la revision de certains articles de la Constitution.

IV. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 4 juin 1952 à quinze heures (local de la commission n° 251):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 3350) tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française les modifications apportées à des articles du code pénal par des textes en vigueur dans la métropole;

Le projet de loi (n° 3423) tendant à accorder aux provinces de Madagascar la faculté de recourir à l'emprunt.

II. — Organisation et nomination des membres des missions d'enquête.

III. — Rapport de M. Joseph Dumas sur l'avis (n° 2567) du Conseil de la République relatif au projet de loi instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 5 juin 1952 à dix-sept heures (local de la commission n° 255):

I. — Fixation de l'ordre du jour.

II. — Nomination de rapporteurs pour les demandes de levée d'immunité parlementaire (n°s 381, 401, 774, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 866, 867, 877, 949, 950, 1072, 1073, 1074, 1240, 1251, 1252, 1253, 1255, 1261, 1262, 1263, 1254, 1265, 1266, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1295, 1298, 1315, 1316, 1317, 1319, 1336, 1337, 1471, 1472, 1474, 1475, 1476, 1477, 1493, 1584, 1612, 1707, 1788, 2160, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2337, 2378, 2399, 2400, 2472, 2518, 2549, 2520, 2525, 2536, 2537, 2538, 2539, 2541, 2615, 2664, 2676, 2818, 2819, 2869, 2871, 2872, 2874, 2981, 3054, 3084, 3109, 201, 269, 1254, 1294, 1308, 2540, 2982, 3091, 3109, 3187, 3188, 3340, 3341, 3342, 3345, 3346, 3347, 3355, 3356, 3357, 3359, 3374, 3400, 3405, 3406, 3429, 3452, 3453, 3455, 3456 et 3492)

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 3 juin 1952.

Commission des finances, à quinze heures trente. — Local de la commission.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi 47-520 du 21 mars 1947), à seize heures. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 3 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.

2. — Scrutin à la tribune pour la nomination du président du Conseil de la République.

3. — Tirage au sort des bureaux.

Document mis en distribution le mardi 3 juin 1952.

N° 241. — Projet de loi ouvrant un délai spécial pour les demandes de revision de pension au profit des militaires retraités rappelés à l'activité.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 3 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi ratifiant le décret du 3 avril 1951 approuvant deux délibérations prises les 24 octobre et 3 novembre 1950 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée visant à étendre le bénéfice de l'admission temporaire aux cartons destinés à la fabrication des emballages et aux tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation. (N°s 173 et 203, année 1952. — M. Tran Thien Vang, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à modifier le décret du 24 mai 1948 approuvant une délibération prise par le conseil de gouvernement de l'Afrique équatoriale française du 17 juillet 1947 demandant la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921, relatif au fonctionnement du service des douanes dans cette fédération. (N°s 174 et 204, année 1952. — M. Tran Thien Vang, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ratifier la délibération du 9 avril 1948 du conseil d'administration du Cameroun, modifiée par la délibération du 5 octobre 1948, demandant la modification des articles 51 et 155 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire. (N°s 176 et 205, année 1952. — M. Tran Thien Vang, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à approuver le décret du 22 septembre 1948 suspendant pendant une nouvelle période de six mois, à compter du 21 octobre 1948, la perception des droits de douane d'entrée en Afrique occidentale française. (N°s 177 et 206, année 1952. — M. Tran Thien Vang, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 15 novembre 1949 approuvant une délibération en date du 24 juin 1949, modifiée par deux délibérations en date du 27 septembre 1949, prises par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, tendant à modifier l'assiette et le taux des droits de douane applicables dans ce territoire. (N°s 181 et 207, année 1952. — M. Tran Thien Vang, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Mlle Le Ber, MM. Jousselin et Jean Scelles, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour favoriser le progrès social des populations de l'intérieur de la Côte française des Somalis. (N°s 12, année 1951; 159, année 1952. — M. Catrice, rapporteur, et n° 161, année 1952. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Catrice, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Jousselin et Momo Touré, tendant à la participation de la métropole aux travaux d'archéologie en Afrique française. (N°s 52 et 124, année 1952. — M. Jousselin, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ratifier la délibération du 15 décembre 1949 de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar, concernant la réglementation des entrepôts spéciaux et des dépôts d'avitaillement des huiles minérales à Madagascar et la délibération du 13 avril 1950 de l'assemblée représentative de Madagascar rectifiant la précédente. (N°s 172 et 198, année 1952. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

9. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 28 février 1949, approuvant: 1° une délibération du 20 décembre 1948 du conseil général des Comores tendant à maintenir la réglementation douanière de ce territoire en harmonie avec celles de Madagascar; 2° rejetant une délibération du même conseil en date du 3 septembre 1948 ayant même objet. (N°s 175 et 199, année 1952. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

10. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 16 avril 1949 approuvant une délibération du 27 décembre 1948 du conseil privé de la Côte française des Somalis demandant à constituer le territoire précité en zone franche et, par voie de conséquence, à supprimer le tarif douanier ainsi que la réglementation du service des douanes de ce territoire. (N°s 178 et 200, année 1952. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

11. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération prise le 28 septembre 1949 par le conseil d'administration des îles Wallis et Futuna demandant la modification du tarif des droits de douane applicables dans cet archipel. (N°s 179 et 201, année 1952. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

12. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 30 novembre 1949 approuvant une délibération prise le 11 mars 1949 par l'assemblée représentative de Madagascar relative à la réglementation douanière de ce territoire. (Nos 180 et 202, année 1952. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

13. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Bissol, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à introduire dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale qui n'y sont pas en vigueur. (Nos 34 et 208, année 1952. — M. Coquart, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de MM. Charlier, Gentet, Jacobson, Longuet, Ramampy, Randretsa et Voca, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la procédure d'octroi et d'utilisation des crédits de payement destinés à la mise en œuvre du plan de développement économique et social des territoires d'outre-mer. (Nos 290, année 1951, et 129, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Charlier, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 3 juin 1952.

N° 198 (1). — Rapport par M. Le Van Dinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 172, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 1106) tendant à ratifier la délibération du 15 décembre 1949 de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar, concernant la réglementation des entrepôts spéciaux et les dépôts d'avitaillement des huiles minérales à Madagascar et la délibération du 13 avril 1950 de l'assemblée représentative de Madagascar rectifiant la précédente.

N° 199 (1). — Rapport par M. Le Van Dinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 175, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2123) tendant à ratifier le décret du 28 février 1949, approuvant: 1° une délibération du 20 décembre 1948 du conseil général des Comores tendant à maintenir la réglementation douanière de ce territoire en harmonie avec celles de Madagascar; 2° rejetant une délibération du même conseil en date du 3 septembre 1948 ayant même objet.

N° 200 (1). — Rapport par M. Le Van Dinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 178, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2238) tendant à ratifier le décret du 16 avril 1949 approuvant une délibération du 27 décembre 1948 du conseil privé de la Côte française des Somalis demandant à constituer le territoire précité en zone franche et par voie de conséquence à supprimer le tarif douanier ainsi que la réglementation du service des douanes de ce territoire.

N° 201 (1). — Rapport par M. Le Van Dinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 179, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2370) tendant à ratifier le décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération prise le 28 septembre 1949 par le conseil d'administration des îles Wallis et Futuna demandant la modification du tarif des droits de douane applicables dans cet archipel.

N° 202 (1). — Rapport par M. Le Van Dinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 180, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2371) tendant à ratifier le décret du 30 novembre 1949 approuvant une délibération prise le 11 mars 1949 par l'assemblée représentative de Madagascar relative à la réglementation douanière de ce territoire.

N° 203 (1). — Rapport par M. Tran Thien Vang, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 173, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 1804) ratifiant le décret du 3 avril 1951 approuvant deux délibérations prises les 24 octobre et 3 novembre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée visant à étendre le bénéfice de l'admission temporaire aux cartons destinés à la fabrication des emballages et aux tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation.

N° 204 (1). — Rapport par M. Tran Thien Vang, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 174, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2122) tendant à modifier le décret du 24 mai 1948 approuvant une délibération prise par le conseil de gouvernement de l'Afrique équatoriale française du 17 juillet 1947 demandant la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921, relatif au fonctionnement du service des douanes dans cette fédération.

N° 205 (1). — Rapport par M. Tran Thien Vang, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 176, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2124) tendant à ratifier la délibération du 9 avril 1948 du conseil d'administration du Cameroun modifiée par la délibération du 5 octobre 1948 demandant la modification des articles 51 et 135 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire.

N° 206 (1). — Rapport par M. Tran Thien Vang, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 177, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2237) tendant à approuver le décret du 22 septembre 1948 suspendant pendant une nouvelle période de six mois à compter du 21 octobre 1948, la perception des droits de douanes d'entrée en Afrique occidentale française.

N° 207 (1). — Rapport par M. Tran Thien Vang, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 181, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2372) tendant à ratifier le décret du 15 novembre 1949 approuvant une délibération en date du 24 juin 1949 modifiée par deux délibérations en date du 27 septembre 1949, prises par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, tendant à modifier l'assiette et le taux des droits de douane applicables dans ce territoire.

N° 208 (1). — Rapport par M. Coquart, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 34, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. n° 1187) de M. Bissol, député, tendant à introduire dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale qui n'y sont pas en vigueur.

N° 209 (2). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission d'instruction).

N° 210. — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 13 avril 1927 réorganisant le conseil d'administration et le conseil du contentieux administratif dans le territoire du Cameroun sous mandat français.

N° 212 (2). — Rapport par M. Marguerite, au nom de la commission d'instruction, sur la demande en autorisation de poursuites (n° 219, année 1951) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

N° 213. — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 116, année 1952) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 48-1439 du 18 septembre 1948 modifiant l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.

N° 214. — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 234, année 1951) de M. Laurin tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à compléter l'article 78 de la loi du 1er septembre 1948, pour permettre aux Français appelés à travailler hors de la métropole et à y revenir périodiquement, de sous-louer dans certaines conditions pendant leur absence l'appartement dont ils sont locataires en France.

N° 218. — Rapport par M. Borrey, au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 108, année 1952) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable aux territoires d'outre-mer et aux territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, complétée par la loi n° 49-757 du 9 juin 1949 et modifiée par la loi n° 51-413 du 19 avril 1951.

N° 219. — Rapport par M. Borrey, au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 109, année 1952) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens dentistes, pharmaciens et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 30 mai 1952.

(2) Le tirage de ces documents est limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'Assemblée de l'Union française.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 4 juin 1952, à seize heures trente (local n° 219) :

I. — Proposition (n° 33, année 1952) relative à la réglementation des coopérations agricoles, et demande d'avis (n° 138, année 1952) sur une proposition de loi relative au statut juridique de la coopération agricole. — Rapport de M. Cazelles. — Discussion.

II. — Proposition (n° 331, année 1951) relative à la création d'une caisse du café et du cacao en Afrique occidentale française. — Rapport de M. Cazelles. — Suite de la discussion.

III. — Proposition (n° 306, année 1949) relative à la planification de l'Union française, et rapport de M. Moreux sur cette proposition. — Avis présenté par M. Le Guénédal. — Discussion.

IV. — Questions diverses.

La commission d'information se réunira le vendredi 6 juin 1952, à dix heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor :

I. — Exposé oral de Mme Caffot sur son voyage au Viet-Nam.

II. — Exposé oral de M. Corval sur son voyage en Tunisie.

III. — Exposé de Mme Caffot sur l'éventualité de créer, à travers la commission d'information, un organisme chargé de l'information et de la propagande dans la métropole et les pays d'outre-mer.

IV. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 4 juin 1952, à quatorze heures trente (local n° 120) :

I. — Proposition (n° 306, année 1949) de M. Cianfarani, relative à la planification de l'Union française. — Rapport pour avis présenté par M. Schmitt. — Discussion.

II. — Proposition (n° 156, année 1952), relative à la liaison routière Casablanca-Dakar. — Exposé par MM. Gaignard et de Pereiti, auteurs de la proposition.

III. — Proposition (n° 76, année 1952) de M. Alduy sur l'industrialisation des territoires d'outre-mer. — Exposé sur l'industrialisation de l'Afrique du Nord par M. Alduy.

IV. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux agricoles au Maroc.

La direction de l'agriculture et des forêts au Maroc, division de l'agriculture, organise un concours pour le recrutement de huit ingénieurs stagiaires des travaux agricoles.

Trois emplois sont réservés aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 relatif au régime des emplois réservés aux Français et aux Marocains dans les cadres généraux des administrations publiques.

Si les résultats du concours laissent ces emplois disponibles, ceux-ci pourront être attribués à d'autres candidats classés en rang utile.

Deux emplois sont réservés aux candidats marocains.

Ce concours aura lieu à partir du 7 octobre 1952.

Les épreuves écrites auront lieu simultanément à Rabat, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Alger; les épreuves orales exclusivement à Rabat.

Tous renseignements sur la carrière des ingénieurs des travaux agricoles, ainsi que sur le programme et les conditions du concours seront fournis sur demande adressée au directeur de l'agriculture et des forêts, division de l'agriculture, résidence générale à Rabat ou aux directeurs des offices du protectorat de la République française au Maroc, à Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux.

Les demandes d'inscription doivent parvenir à la direction de l'agriculture et des forêts, division de l'agriculture, à Rabat, au plus tard un mois avant la date du concours.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers l'Italie

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 100 tonnes de peaux brutes de veaux (poids salé) est ouvert à l'exportation vers l'Italie.

Les demandes d'autorisation d'exportation établies en six exemplaires, sur formules réglementaires modèle 02 ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e) que pendant un délai de quinze jours suivant la parution du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Elles devront être accompagnées de la justification de l'ordre d'achat par l'importateur italien, d'une facture *pro forma* et de tous renseignements comportant la description exacte de la marchandise et notamment la provenance, ainsi que le prix unitaire en francs, au kilog, base premier choix.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs et devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera procédé à un examen simultané des demandes, afin de répartir le contingent.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles, quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers le Canada.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert un contingent de 100 tonnes de peaux brutes de chevaux à l'exportation vers le Canada.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes, sous-direction des licences, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées :

1° D'une facture *pro forma* en double exemplaire, visée par l'un des deux importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes :

Edwards & Edwards Co, Cobourg (Ontario) : 50 tonnes.
John A. Lang & Sons, Kitchener (Ontario) : 50 tonnes;

2° D'une déclaration certifiée exacte des stocks de peaux brutes de chevaux (poids salé) appartenant à l'exportateur à la date de la parution du présent avis.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs canadiens et les vendeurs français et devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes. La date limite de dépôt des licences est fixée au 31 août 1952.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles, quinze jours après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers la Suisse.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 25 tonnes de peaux brutes de chevaux est ouvert à l'exportation vers la Suisse.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires, sur formules réglementaires, modèle 02, seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées :

1° D'une facture *pro forma*, en double exemplaire, visée dans la limite du contingent, par l'office commercial des tanneurs suisses à Zurich;

2° D'une déclaration certifiée exacte des stocks de peaux brutes de chevaux (poids salé) appartenant à l'exportateur à la date de parution du présent avis.

La date limite du dépôt des demandes d'autorisation d'exportation est fixée au 31 juillet 1952.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs et devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

Les exportateurs devront informer cette direction, quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leur licence, des quantités réellement exportées.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Imprimerie et Librairie BERGER-LEVRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 18, RUE DES GLACIS, NANCY
Registre du commerce: Nancy n° 1273.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de la société Imprimerie et librairie Berger-Levrault sont informés que le septième amortissement à échéance du 1er juillet 1952 a été effectué par voie de rachat en Bourse, conformément à la faculté que la société s'est réservée.

Cet amortissement a porté sur 57 obligations, conformément au tableau.

Numéro de l'obligation sortie précédemment et non encore présentée au remboursement.

2.334 (46)

Imprimerie et Librairie BERGER-LEVRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 18, RUE DES GLACIS, NANCY
R. C.: Nancy n° 1273.

Obligations 6 0/0, émission 1920 28e annuité d'amortissement).

Liste des 118 obligations sorties au tirage du 16 mai 1952, formant avec les 12 obligations rachetées en Bourse la totalité de l'annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1952, soit 130 obligations.

23	55	81	113	141	1.223	1.247	1.252	1.270	1.284
210	241	260	283	302	1.361	1.366	1.448	1.516	1.532
311	312	322	339	340	1.607	1.616	1.689	1.724	1.745
354	356	364	405	412	1.768	1.769	1.794	1.825	1.880
416	469	473	474	503	1.895	1.899	1.912	1.914	1.917
523	538	668	683	691	1.951	1.978	2.108	2.130	2.215
729	751	772	790	797	2.219	2.228	2.368	2.371	2.384
801	819	826	838	843	2.389	2.474	2.501	2.508	2.558
844	847	885	891	911	2.581	2.664	2.671	2.707	2.752
938	957	961	972	993	2.765	2.791	2.812	2.828	2.876
996	1.004	1.033	1.047	1.070	2.885	2.905	2.938	2.943	2.960
1.117	1.153	1.189	1.198	1.224	2.968	2.997	2.998		

Ces obligations seront remboursées à raison de 500 F à partir du 1er janvier 1953, coupon n° 67 du 1er juillet 1953 attaché, aux caisses:

De la société;
De la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, à Nancy et ses agences.

Obligations sorties précédemment et non encore présentées au remboursement.

221	(46)	615	(51)	1.094	(51)	1.915	(47)	2.660	(45)
252	(50)	709	(51)	1.137	(46)	1.934	(51)	2.665	(50)
270	(50)	718	(51)	1.138	(51)	1.937	(51)	2.667	(50)
288	(50)	743	(50)	1.203	(36)	1.944	(50)	2.668	(51)
299	(50)	821	(51)	1.249	(48)	1.980	(51)	2.669	(46)
345	(51)	823	(50)	1.271	(50)	1.985	(51)	2.680	(43)
439	(51)	879	(51)	1.335	(48)	2.015	(51)	2.670	(50)
446	(50)	893	(50)	1.462	(51)	2.125	(51)	2.672	(43)
458	(50)	910	(50)	1.484	(51)	2.385	(51)	2.674	(46)
460	(50)	959	(51)	1.615	(51)	2.630	(48)	2.685	(47)
465	(51)	974	(51)	1.719	(48)	2.631	(50)	2.745	(51)
477	(51)	999	(51)	1.778	(50)	2.632	(44)	2,922	(51)
544	(50)	1.031	(51)	1.806	(50)	2.642	(43)	2.946	(51)
607	(50)	1.035	(51)	1.909	(50)	2.659	(51)		

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez
Compania Franco-Espanola del Ferrocarril de Tanger a Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS
Divisé en 18.000 actions françaises et 12.000 actions espagnoles de 500 F, constituée et fonctionnant sous le régime des lois françaises qui régissent les sociétés anonymes formées au Maroc.
SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)
ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Obligations 6 0/0 1950 (15e série) de 100.000 F nominal nominatives.

Echéance du 10 juillet 1952.

Deuxième tirage effectué le 12 mai 1952 pour amortissement de 54 obligations remboursables, coupon échéance 10 juillet 1953 attaché.

NUMÉROS DES OBLIGATIONS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
3.058 à 3.111	1952

Les obligations désignées par le sort sont remboursables aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Tous les titres sortis au premier tirage ont été remboursés.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 210 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.
SIÈGE SOCIAL: 149, RUE GALLIENI, TANANARIVE (MADAGASCAR)
R. C.: Tananarive n° 47.

Obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F métropolitains.

Amortissement 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société Electricité et eaux de Madagascar a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de cinq cent quarante-neuf (549) obligations de 1.000 F métropolitains 5 0/0 1931, prévu pour le 15 juillet 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.
232	1947	9.001	1941	16.656	1946
2.133	1941	10.040	1946	17.222	1946
3.686	1947	10.609	1947	18.550	1945
3.831	1945	11.894	1946	18.673	1947
4.292	1947	12.501	1945	20.135	1946
5.437	1945	15.101	1947	22.274	1947
7.320	1945				

AVIS DIVERS

SOCIETE GENERALE des EAUX MINERALES de VITTEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 235.356.000 F
DONT 26.922.937,50 F DE JOUISSANCE
SIÈGE SOCIAL : A VITTEL (VOSGES)
R. C. : Mirecourt n° 1673.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 juin 1952.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Société générale des eaux minérales de Vittel, société anonyme au capital de 235.356.000 F dont 26 millions 922.937,50 F de jouissance, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 23 juin 1952, à quinze heures, au casino de Vittel (salle de bridge).

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 1951;
3° Approbation des rapports, du bilan et des comptes de l'exercice, fixation du dividende, quitus aux administrateurs pour l'exercice 1951;
4° Quitus à donner à la succession d'un administrateur décédé;
5° Élection d'un administrateur;
6° Ratification de l'élection de deux administrateurs;
7° Approbation des opérations soumises à l'application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Il est rappelé qu'en conformité de l'article 34 des statuts, seuls ont droit de prendre part à l'assemblée générale ordinaire les propriétaires de trois actions de première ou de seconde catégorie regroupées et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions. Il est précisé que, pendant la période légale de régularisation du regroupement des actions, les propriétaires d'actions non regroupées devront réunir dix actions pour être admis à l'assemblée; pendant cette même période, les propriétaires de moins de dix actions non regroupées peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter devront déposer leurs titres soit au siège social, soit aux agences des banques ci-dessous désignées :

Société nancéienne de crédit, Crédit lyonnais, Société générale, Comptoir national d'escompte de Paris, Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

3 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association d'entr'aide décès de la compagnie nationale des experts comptables change de titre et devient **Association d'entr'aide décès de la compagnie nationale des experts comptables et de la chambre nationale des experts comptables diplômés.** Siège social: 45, rue Laffitte, Paris.

5 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale laïque de Marato.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique de Marato.

5 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **Association amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage de Romilly-sur-Seine.** But: conserver les bonnes relations entre les anciens élèves, coopérer au recrutement du centre et au placement des élèves sortants, venir en aide aux élèves nécessiteux. Siège social: centre d'apprentissage, 71, avenue Jean-Jaurès, Romilly-sur-Seine.

6 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Société de tir de Bonneville.** But: pratique et enseignement du tir sous toutes ses formes. Siège social: hôtel de ville de Bonneville.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club des accordéonistes et instrumentistes de rythme de Malakoff (C. A. I. R. M.).** But: développement de la musique populaire par l'intermédiaire de l'accordéon et des instruments de rythme. Siège social: 118, boulevard A.-Pinard, Malakoff.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale Titon, association générale des anciens élèves et élèves de l'école de garçons, 12, rue Titon (11e), cours de dessin, cours du soir, classes du jour, change son titre et devient **Amicale Titon,** œuvre péri et postscolaire laïque de l'école Titon. Siège social: 12, rue Titon, Paris.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Accueil familial nord-africain.** But: établir des relations humaines. Siège social: 17, rue Saint-Antoine, Paris.

7 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association populaire d'éducation camarguaise.** But: création et gestion d'institutions d'entr'aide, de formation intellectuelle et spirituelle, de loisirs individuels et familiaux et, en général, de toute institution favorisant le développement de la solidarité, de la moralité et de l'esprit religieux et social. Siège social: chez Mlle Bardin (Eugénie), présidente, mas du Grand-Bastières, Arles.

7 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Sou des écoles laïques de Frontonas.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: mairie de Frontonas.

9 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lanzon. **Association familiale rurale de Captieux.** But: étudier et défendre les intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Captieux.

9 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Les Amis réunis.** But: distraction de ses membres: jeux de cartes, palets, boules. Siège social: salle du cercle Les Amis réunis, au bourg de Brion.

9 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **La Truite de la Vaudelle.** But: concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières; assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie d'Izé.

9 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l'école maternelle des Monts-Clairs.** But: établir une collaboration plus étroite entre les mamans et les maîtresses. Siège social: 11 *bis*, rue des Monts-Clairs, Colombes.

9 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l'école maternelle Léon-Bourgeois.** But: établir une collaboration plus étroite entre les mamans et les maîtresses. Siège social: 5, rue Léon-Bourgeois, Colombes.

10 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Maison des jeunes et de la culture de Puylaurens.** But: procurer aux jeunes et aux adultes de la localité des possibilités culturelles leur permettant d'occuper leurs loisirs, de développer leur personnalité et leur sens de la vie en commun. Siège social: mairie de Puylaurens.

12 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Entente pongiste Venette-Police.** But: pratique du tennis de table. Siège social: 2, rue de l'Écluse, Venette.

12 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Société chorale d'Anzin Henri-Lebert.** But: se consacrer à l'éducation populaire par la pratique du chant choral et de la musique populaire. Siège social: mairie d'Anzin.

12 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'association Cité-Club international des aveugles Louis-Braille change son titre et devient **Centre international de prophylaxie contre la cécité et de recherches en faveur des aveugles Louis-Braille.** Siège social: 77, boulevard Exelmans, Paris.

13 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Office du cinéma éducatif de Normandie.** But: améliorer et développer les réalisations et les projections cinématographiques scolaires et périscolaires; compléter par le film l'éducation et la formation intellectuelle et morale des élèves de tous les ordres d'enseignement, des membres de groupements culturels et du public en général. Siège social: 5, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.

13 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chanéac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtresses. Siège social: école libre de filles de Chanéac.

13 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-Gassicourt. **La Boule houdanaise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Houdan.

13 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis de Pontigny-Cerisy.** But: développer les échanges entre intellectuels et artistes de tous pays. Siège social: 27, rue de Boulainvilliers, Paris.

13 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Société familiale angevine.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social, 9, rue Jules-Ferry, Angers.

14 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Comité des fêtes de la ville de Tourrettes-sur-Loup.** But: organisation et administration des fêtes publiques et manifestations artistiques. Siège social: mairie de Tourrettes-sur-Loup.

14 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Le Fusil blanquefortais.** But: intensification de la production du gibier et exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: café-restaurant Aubry, Blanquefort.

14 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Judo-Club de Montbrison.** But: pratique du judo. Siège social: 13, rue des Parrocel, Montbrison.

11 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Bourg. **Sou des écoles laïques.** But: encourager et faciliter la fréquentation des écoles laïques. Siège social: école de garçons, Saint-Didier-sur-Chalaronne.

11 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Judo-Club sablais.** But: encourager la pratique du judo. Siège social: 13 et 15, rue de l'Hôtel-de-Ville, les Sables-d'Olonne.

11 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association locale des aides familiales rurales de Conlie.** But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: mairie de Conlie.

15 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Jacques de Lezarazien en Guiclan.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école, aux directeurs et aux maîtres; assurer leur rémunération; s'intéresser à leur perfectionnement; entretenir des rapports suivis avec toutes les associations semblables. Siège social: école Saint-Jacques, Guiclan.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Amicale des sapeurs-pompiers.** But: secours et perfectionnement du corps. Siège social: mairie, Sonzay.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Caen. **La Gaieté argencaise.** But: donner des fêtes pour les vieillards. Siège social: mairie, Argences.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Arts et Sports (filles) d'Epinay-sur-Orge.** But: pratiquer le sport scolaire, participer aux championnats scolaires de sa fédération et à des compétitions amicales. Siège social: école publique de filles, rue des Ecoles, Epinay-sur-Orge.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Arts et Sports (garçons) d'Epinay-sur-Orge.** But: pratiquer le sport scolaire, participer aux championnats scolaires de sa fédération et à des compétitions amicales. Siège social: école de garçons, rue des Ecoles, Epinay-sur-Orge.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Société communale de chasse de Fahart.** But: protection et repeuplement du gibier. Siège social: mairie, Ranart.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Association familiale ouvrière de Saint-Chamond modifie ses statuts, son conseil d'administration et change son titre, qui devient **Association populaire familiale de Saint-Chamond.** But: défense des intérêts de la famille. Transfert du siège social du 19, rue de la République, Saint-Chamond, au 60, rue Alsace-Lorraine, Saint-Chamond.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Maison municipale des jeunes et de la culture de Nogent-sur-Marne.** But: création, gestion et contrôle de la Maison municipale des jeunes et de la culture de Nogent-sur-Marne. Siège social: 60, rue Théodore-Honoré, Nogent-sur-Marne.

17 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Cultuelle musulmane d'Ain-Mokra.** But: subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte musulman. Siège social: chez M. Bahloul Salah ben Mohamed, président, Aïn-Mokra.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des employés des contributions diverses.** But: venir en aide à ses membres qui se trouveraient dans une situation difficile; organiser des centres d'accueil, centres de repos et colonies de vacances; améliorer la formation professionnelle et la condition sociale, intellectuelle et physique de ses membres et de leur famille. Siège social: 4, boulevard de Sébastopol, Oran.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ligue des consommateurs pour la baisse du coût de la vie et la stabilisation du franc.** But: défense du consommateur; recherche de tous moyens et actions tendant à obtenir une baisse substantielle du coût de la vie. Siège social: 7, rue du Hanovre, Paris.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ecole française de gymnastique harmonique et rythmique Simon-Siegel.** But: enseignement et pratique de la gymnastique, de l'éducation physique et des sports. Siège social: 97, rue de la Pompe, Paris.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Le Noroît.** But: association amicale des Bretons et Normands de Vaucluse. Siège social: chez M. Maradène, 18, rue de la République, Avignon.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Association familiale ouvrière de l'Horme modifie ses statuts, son conseil d'administration et change son titre, qui devient **Association populaire familiale de l'Horme.** But: défense des intérêts de la famille. Siège social: 3, cours Marin, l'Horme.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association amicale des adhérents de la Fédération départementale des chasseurs du Nord.** But: grouper des adhérents pour permettre leur représentation aux assemblées générales de la Fédération départementale des chasseurs du Nord, en conformité des articles 3 et 4 de l'arrêté du 20 juin 1947. Siège social: 69, rue Faidherbe, Lille.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association des catholiques de Sainte-Rose.** But: aider et, au besoin, suppléer la commune de Sainte-Rose pour l'entretien, la réparation, la réfection des édifices du culte catholique appartenant à la commune de Sainte-Rose; acquérir tous biens fonciers meubles et immeubles nécessaires ou utiles à l'exercice de ce culte et de ses œuvres culturelles. Siège social: à la cure de Sainte-Rose.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Pétanque Amédée-Larrieu.** But: propager l'art du jeu de pétanque. Siège social: 57, rue de Pessac, Bordeaux.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cruas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, avenue du Rhône, Cruas.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Voir et juger.** But: culture par le film. Siège social: chez M. Peron, 6, rue Châteaurenault, Rennes.

20 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association d'éducation populaire de l'école privée des filles de Lampaul-Plouarzel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles de Lampaul-Plouarzel.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Cruas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, rue de l'Oratoire, Cruas.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Sou des écoles laïques de Saint-Vallier.** But: fournitures scolaires aux élèves nécessiteux. Siège social: salle de la mairie de Saint-Vallier.

20 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. La société Les Gaules réunies du Paris-Orléans change son titre, qui devient **Les Gaules de la S. N. C. F.,** et transfère son siège social de chez M. Lamoine, 7, rue de l'Est, Montluçon, chez M. Troubat, 16, rue Corneille, Montluçon.

20 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Union commerciale, industrielle et artisanale de la région de Carignan.** But: développement et défense des intérêts de l'industrie, du commerce et de l'artisanat; favoriser le développement. Siège social: salle des fêtes de Carignan.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité d'organisation de l'expédition française au Spitzberg en 1952.** But: organisation d'une expédition sportive au Spitzberg en 1952. Siège social: Club alpin français, 38, rue Thomassin, Lyon.

22 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Section locale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques du département de l'Eure.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: mairie de Vandrimare.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Fédération départementale de l'enseignement ménager de l'Hérault.** But: fédérer les centres d'enseignement ménager, les associations familiales et les organismes sociaux, familiaux ou professionnels. Siège social: Maison de la famille, 9, rue Vieille-Intendance, Montpellier.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Pétanque joyeuse de la Gravette.** But: propager le jeu de pétanque. Siège social: bar Dumeau, à la Gravette, Cenon.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Harmonie municipale de la ville de Saint-Brieuc.** But: assurer l'éclat des fêtes, cérémonies et réunions publiques et particulièrement celui des fêtes officielles, tant nationales que municipales. Siège social: hôtel de ville de Saint-Brieuc.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association sportive de la Tréflerie et câblerie de Bourg.** But: pratique de tous les sports. Siège social: Tréflerie-câblerie, 25, route de Lyon, Bourg.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Comité des fêtes de la ville de Bourg-en-Bresse.** But: coordonner, aider, soutenir, provoquer ou organiser les fêtes et les manifestations publiques de la ville. Siège social: hôtel de ville de Bourg.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité Georges-Colomb pour la vraie Alésia (Alaise).** But: poursuivre les recherches sur place, établir la cartographie des vestiges retrouvés, faire faire des sondages, fouilles, recueillir les objets trouvés pour constituer un musée historique et préhistorique, recueillir tous documents, organiser des réunions conférences, diffuser les travaux de Georges Colomb. Siège social: 198, boulevard Pereire, Paris.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Amicale des membres de la clique des sapeurs-pompiers de Tarbes.** But: pratique des clairons et tambours. Siège social: mairie, Tarbes.

27 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association régionale des œuvres de vacances de l'enseignement technique de l'académie de Montpellier.** But: organisation de camps et colonies de vacances pour les élèves de l'enseignement technique. Siège social: 21, boulevard Berthelot, Montpellier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mai 1952: page 4920, 1re colonne, 11e insertion, au lieu de: « Sou amical laïque des écoles publiques de Villars », lire : « **Sou amicale laïque des écoles publiques de Villars** ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.